

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 20 pages.

Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.
Bureaux à Montréal : 52, Rue St. Gabriel.

SOMMAIRE.—Chronique.—La neige, (suite).—L'Eglise et l'Erreur, par le Rév. Messire C.—Ste. Anne du Bout de l'Île, par le Rév. Messire Bourgeault, curé de la Pointe-Claire.—Le Chemin du Bonheur, (suite).—Les Suites d'une adoption, (suite).

Chronique.

SOMMAIRE.—La Confédération des Provinces.—Protestation contre l'immunité laissée aux *Fenians* aux Etats-Unis.—L'idolâtrie aux Etats-Unis.—Le Catholicisme à Madagascar.—Le St. Père et le Mexique.—Les événements du Liban.—Faits divers.

Les journaux politiques ont annoncé, ces jours derniers, que la réaction se fait rapidement dans les provinces du Golfe, en faveur de la Confédération des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. On dit que le ministère actuel du Nouveau-Brunswick, formé expressément en opposition au projet de Confédération, va joindre ses efforts à ceux de ses adversaires, pour faire réussir cette mesure.

A Terre-neuve, la législature, qui est en session depuis le 30 janvier, s'est déjà formellement prononcée dans ce sens. Le gouverneur Mulgrave, dans son discours d'ouverture, informait les chambres, que "le gouvernement de Sa Majesté continuait à porter un intérêt vif et favorable à cette mesure," ajoutant qu'il était important pour cette colonie de ne pas se faire une position d'isolement dans un projet dont la réalisation devra exercer une influence si considérable sur les destinées futures de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord. Après un débat de 20 jours, des adresses admettant le principe et les avantages d'une union fédérale des provinces furent adoptées par les deux chambres. Elles ne font de réserves que sur les questions de détail, et le gouverneur leur répond que ces sortes d'objections doivent disparaître devant les motifs plus puissants de l'intérêt national.

— On affirme que le ministre anglais à Washington a protesté, de la part de son gouvernement, contre la liberté accordée aux *Fenians* d'organiser publiquement et ouvertement, au sein de la République, une conspiration contre l'Angleterre, et on

ajoute que le gouvernement américain ne trouve pas la preuve suffisante pour intervenir. La preuve n'est pas suffisante ! Mais trente *meetings* tenus le même jour dans la seule ville de New-York pour y discuter publiquement les destinées de l'Irlande ; un journal créé pour servir d'organe à cette fraternité belliqueuse ; des bons d'une république irlandaise offerts en vente sur les marchés ; des souscriptions organisées au vu et su de tous ; des plans d'attaques sur le Canada rendus publics ; une assemblée monstre de 100,000 hommes à Jones' Wood, présidée par un juge, et à laquelle 200 cercles étaient représentés officiellement : tout cela n'offre pas au gouvernement américain une preuve suffisante d'une organisation hostile à l'Angleterre ! Est-ce que les chefs du gouvernement américain sont des *Know-nothings* ?

— Il y a place pour tout dans la grande République. Le mormonisme s'y maintient et s'y développe, et voilà que l'idolâtrie y élève des autels.

Les journaux des Etats-Unis constatent qu'un des premiers effets de la brusque émancipation des esclaves a été, dans quelques districts, de remettre en vigueur certaines pratiques superstitieuses importées d'Afrique par les premiers esclaves, telles que le culte du Vaudoux, que les anciens planteurs s'étaient toujours appliqués à combattre et à détruire. Voici, à ce sujet, ce qu'on lit dans la *Tribune de Mobile* du 2 octobre :

" Nous avons été très-étonné de voir revivre hier soir, dit un correspondant de ce journal, un culte dont nous ne soupçonnions plus l'existence sur notre terre chrétienne. Accompagné de quelques policemen, nous nous rendîmes à une habitation située de l'autre côté des usines à gaz, et occupée par un vieux nègre se disant *obi* ou prêtre de Vaudoux. Nous approchant avec précaution des murs de planches de la maison, nous nous plaçâmes chacun devant une crevasse, et nous fûmes témoins d'une scène qui demeurera longtemps gravée dans notre mémoire. Au-dessus d'un feu de bois de pin était suspendu un grand chaudron de fer, autour duquel étaient rangés une vingtaine de

noirs des deux sexes entièrement nus et prosternés la face contre terre. Seul, le vieil *obi*, le cou entouré d'une peau de serpent, était debout et récitait onctueusement des prières, auxquelles la "congrégation" répondait d'une voix rauque et saccadée.

" Sur un claquement de mains du grand prêtre, les fidèles se levèrent et commencèrent une course furibonde autour du chaudron ; puis ils se jetèrent de nouveau à terre, et les prières recommencèrent.

" L'*obi* s'approcha alors du chaudron, et y jeta sa peau de serpent, puis un serpent mort, puis un crapaud et un lézard vivant ; il y joignit ensuite des herbes et des racines qui ornaient les chevelures de ses ouailles. Un profond silence succéda à cette opération. Au bout de quelques minutes, à un signal donné, la "congrégation" se dresse de nouveau sur les pieds, et chaque initié vint tremper à son tour un de ses doigts dans le philtre divin et le porta à ses lèvres ; puis l'*obi* parcourut les rangs, et traça de ses doigts empreints de la substance magique des figures cabalistiques sur la poitrine, le front et les épaules des croyants. Pas un mot ne fut prononcé pendant cette opération. Quand elle fut terminée, les fidèles se rhabillèrent et sortirent un à un.

" Il était d'usage autrefois qu'à la suite de cette cérémonie, l'*obi* demandât un sacrifice humain. La victime était généralement un jeune enfant ; mais hier, aucune demande de cette sorte ne fut faite. La police serait infailliblement intervenu, et les fétichistes n'ignoraient pas sa présence. C'est ce qui arriva, il y a plusieurs années, à Vondeoton, près de la Nouvelle-Orléans, où une vieille négresse vouée au sacrifice parvint à s'échapper et fit arrêter toute la bande."

— On écrit de Paris au *Nouvelliste* de Rouen, d'après des lettres de Madagascar apportées par le dernier paquebot et écrites par quelques-uns de nos missionnaires, que la reine de cette île protège tout particulièrement le catholicisme, et qu'elle a confié à des Sœurs de St. Joseph l'éducation de son fils adoptif, héritier du trône, ainsi que celle de sa fille adoptive et de quinze enfants des principales familles du pays.

— Les négociations concordataires entre le St.-Siège et le Mexique seraient, d'après le *Mémorial diplomatique*, loin d'être rompues et se continueraient au contraire avec beaucoup d'activité.

— Le roi des Belges se rendra, dit-on, prochainement en Angleterre, pour y recevoir l'investiture de l'ordre de la Jarretière. On travaille activement à la confection du costume de Sa Majesté,

qui sera en tous points, et jusque dans les moindres détails, pareil à celui du roi défunt.

— Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre en France, qui a quitté Paris, comme nous l'avons dit, il y a quelques jours, pour se rendre à Londres, a été reçu samedi matin à Osborne par la reine, qui lui a remis en grande pompe les insignes de l'ordre de la Jarretière.

Lord Cowley a assisté à l'ouverture du Parlement.

— Dans un discours prononcé au collège anglais de Rome, le Pape a parlé de la grandeur et de la prospérité de l'Angleterre. Tout en déplorant qu'elle ait oublié le magnifique titre d'*île des Saints*, qu'elle portait anciennement, il espère qu'elle fera servir à la cause de la foi ses immenses conquêtes et ses institutions si renommées. Plusieurs prélats anglais et d'autres notabilités étaient présents lors de cette allocution.

— Les négociations pour l'emprunt pontifical ne sont pas encore terminées.

On assure que plusieurs puissances catholiques ont offert d'autoriser chez elles le recrutement de bataillons de volontaires semblables à celui qui se recrute maintenant en France.

— A la Chambre des communes d'Angleterre un Irlandais, M. O'Donoghue, a proposé un amendement portant que la Chambre exprime son profond regret de l'état des choses en Irlande, et qu'il est du devoir du gouvernement d'en sonder et d'en faire disparaître les causes, en concédant une taxe qui grèverait l'absentéisme, en abolissant la supériorité d'une Eglise sur l'autre, en assimilant les lois des pauvres à celles de l'Angleterre, en assurant par un bill le droit du tenancier et ne le laissant pas complètement abandonné au caprice du propriétaire. Le peuple irlandais, est-il dit, demande et attend justice.

Cet amendement, combattu par M. Gladstone, a cependant réuni 26 voix.

— Le *Journal des Villes et des Campagnes*, en date du 12 février, parle comme suit des événements du Liban :

" Si l'intérêt catholique, toujours d'accord avec celui de la justice et de l'humanité, revendique au nord les droits de la Pologne, à l'ouest ceux de l'Irlande, au midi ceux du St.-Siège, condition indispensable de la liberté de la papauté, et par suite de la liberté de l'Eglise, il est en Orient une question non moins grave peut-être, et qui se rattache à tout ce que les traditions et les souvenirs du catholicisme ont de plus sacré.

“ Le sol où furent le berceau et le sépulcre du Christ, où se passèrent toutes les scènes de sa vie mortelle, où l'Eglise prit naissance et d'où elle partit pour évangéliser le monde, ce sol est aux mains des Turcs.

“ Dans un but à la fois religieux et éminemment politique, nos pères le reconquirent par les croisades, et y fondèrent dès 1099 le royaume de Jérusalem.

“ Cet empire, qu'on peut dire d'origine française, s'écroula un siècle plus tard. Mais depuis la France conserva toujours en Palestine, ou plus généralement en Syrie, une action prépondérante, un protectorat qui s'étendait spécialement sur la nation maronite.

“ Cette nation catholique, forte et généreuse, semblait providentiellement destinée à remplacer dans ces contrées le cadavre de l'Islamisme en dissolution, et à réédifier l'ancien royaume de Jérusalem, en le rattachant à sa double base, l'Eglise et la civilisation chrétienne de l'Occident.

“ Là est la tradition à la fois catholique, française et européenne qui tend à rendre aux souvenirs, aux pèlerinages chrétiens leurs lieux saints, à l'Eglise son berceau, à la civilisation occidentale sa puissance et son rayonnement à la jonction de trois continents, aux sociétés modernes enfin le point de départ de toutes leurs origines religieuses et historiques.

“ Là est le nœud de la question d'Orient. Eh bien ! en ce moment, le mahométisme triomphe contre le catholicisme ; la Turquie, l'Angleterre et la Russie contre la France. Les maronites pris à l'improviste, divisés, sans armes, sans munitions, sont exterminés. Et parmi leurs bourreaux se rencontrent des catholiques, des apostats qui se font les complices des Turcs !

“ Tout était préparé d'avance. Cinq mille hommes de troupes turques étaient prêts à être embarqués pour cette nouvelle extermination des malheureuses populations du Liban. Les hostilités, un moment suspendues, ont recommencé ; le sang coule, et la politique française, trompée par les intrigues de ses ennemis, semble jusqu'à présent n'avoir pris aucun parti.

“ Laisserons-nous ce massacre continuer ? Renierons-nous tous les précédents de notre histoire, tous les intérêts de notre protectorat en Syrie, et laisserons-nous notre influence en Orient passer aux mains de l'Angleterre et de la Russie ? Non, sans doute, cette abdication est impossible. Il y va de notre honneur aussi bien que de nos intérêts politiques et religieux les plus graves.”

— La séance du 12 février, au Sénat français,

a été consacrée tout entière à la discussion de la convention du 15 septembre et des questions romaine et italienne. Les discours si remarquables des cardinaux de Bonnechose et Matthieu, du comte de Ségur-d'Aguesseau, du général Gemeau et de M. le ministre d'Etat, ont élevé le débat à une hauteur digne de cette grande assemblée.

Chacun a reconnu, avec M. Ségur-d'Aguesseau, que “ la papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie,” et que, selon le mot du général Gemeau, “ Rome doit rester la capitale du monde chrétien.” Mais le gouvernement italien interprète-t-il la convention du 15 septembre de la même manière que le gouvernement français ? Là est le véritable nœud de la question.

Cette convention, dit M. Rouher, “ a créé deux souverainetés distinctes.” Ce n'est pas ainsi que paraît l'entendre M. le président du conseil des ministres d'Italie. En effet, dans sa note du 5 février au gouvernement espagnol, il présente le traité du 15 septembre comme une *épreuve* qui doit décider du maintien ou de la chute du pouvoir temporel du St.-Siège, sans qu'aucune puissance catholique ait le droit d'intervenir pour le défendre. Où sont ici les deux souverainetés distinctes ?

La France sans doute réserve toujours son action, et cette réserve, faite dès le début, nous semble plus que jamais indispensable.

— Malgré cette attitude déplorable du gouvernement italien, le Souverain-Pontife a adressé au roi Victor-Emmanuel une lettre de condoléance à l'occasion de la mort du prince Odone.

Des désordres assez graves ont éclaté à Côme, où règne une très-vive agitation.

— La municipalité de Venise a refusé de voter les subsides imposés par le gouvernement autrichien pour le théâtre de la Fenice et a donné sa démission en masse.

— Le cabinet espagnol est en butte à des attaques qui l'accablent de tous côtés, à l'intérieur et à l'extérieur. Miné par les partis progressiste, démocrate et socialiste, il a profondément blessé les catholiques ; et dans le Sénat le marquis de Vahamonde l'a vivement blâmé d'avoir reconnu le royaume d'Italie sans exiger auparavant du gouvernement de Florence des explications catégoriques sur ses intentions vis-à-vis du St.-Siège.

En même temps ses réserves lui attirent une note sévère du général de La Marmora. Nous ne parlons pas de sa guerre malheureuse avec le Chili, dont les corsaires menacent ses possessions de Cuba.

Il cherche à se consoler de ses défaites par d'in-

nombrables arrestations et des poursuites acharnées contre la presse. Ressource extrême qui n'a jamais consolidé aucun pouvoir !

—Voici les curieuses réflexions consignées par un chinois sur ses tablettes, à propos du carnaval en France :

“ A un certain moment de l'année, les Français deviennent fous. Il leur prend dans les premiers mois une sorte de gaieté folle qui se manifeste par des gesticulations plus ou moins vives et par des costumes bizarres.

“ J'ai cherché à me renseigner sur cette folie, qui revient régulièrement chaque année, mais je n'ai pu recueillir que cette réponse : “ C'est l'habitude, c'est l'usage.” Du reste, comme à cette époque personne n'a l'esprit parfaitement lucide, j'ai dû me contenter de mes propres suppositions que voici :

“ Cette maladie doit avoir pour cause principale l'action du climat, car je crois que l'hiver a une grande influence sur l'intelligence des Français, le froid engourdissant les lobes du cerveau et arrêtant la circulation du système.

“ Il est à remarquer que la réaction de cette maladie a toujours lieu au renouvellement de la belle saison. C'est la limite du mauvais et du beau temps. Après avoir couvé tout l'hiver et éclaté définitivement par un délire joyeux de plusieurs jours, elle se guérit aisément ; un peu de cendre sur le front suffit pour remettre toutes les têtes à leur place en leur rendant leur bon sens.

“ Cette maladie se divise en deux genres : la folie douce et la folie turbulente.

“ Les fous turbulents s'affublent de costumes grotesques et bizarres ; il en est même qui se barbouillent le visage de blanc et de noir ; d'autres se contentent de faux nez et de faux visages de carton ; tous ainsi accommodés, ils se livrent à une foule de contorsions, de sauts, de gambades et de cris discordants.

“ Cette espèce de fous gesticulent ainsi devant l'autre partie de la population, atteinte de folie douce, laquelle regarde et écoute avec un naïf ébahissement.

“ Ces derniers m'ont bien amusé. Ils ressemblent aux moutons de Panurge : quand l'un se met à rire, les autres rient également par imitation, de confiance et sans savoir pourquoi. Heureux peuple ! Et quelle patience ! ils attendent des heures entières le passage du cortège, ou la promenade d'un bœuf gros et gras que l'on tue ensuite en réjouissance de la guérison de la folie générale.

“ Le soir, tous ces fous se réunissent dans des bals publics. J'ai voulu les y voir une fois, mais bientôt la tête me tourna, et je me suis retiré, car j'aurais été tenté, je crois, de sauter et crier avec eux.

“ On ne peut assurément contester beaucoup d'esprit aux Français, mais cela n'empêche pas que parfois ils soient fort drôles.”

LA NEIGE.

(Ecrit spécialement pour l'Echo.)

(Suite.)

ARTICLE TROISIÈME.

Influence de la neige sur les végétaux.—Ce que serait le Canada sans la neige.—Fécondité qu'elle donne à la terre.—Ce qu'on trouve dans ses flocons.—La neige et les médecins.—Un bain russe.—Singulière aventure d'un ambassadeur.—Comment on ranime une personne gelée.

La neige possède une qualité extrêmement précieuse, celle d'arrêter la chaleur, de ne point la laisser pénétrer à travers ses molécules.

Elle doit cette qualité à son état d'extrême division et beaucoup plus encore à l'air qui se trouve emprisonné dans sa masse. Les physiiciens enseignent, en effet, que l'air, lorsqu'il est rendu immobile, est un très-mauvais conducteur du calorique.

Si vous pouviez vous envelopper de neige comme d'un manteau, et l'empêcher de fondre au contact de votre corps, je ne doute pas que vous ne fussiez tenu bien plus chaudement qu'avec les meilleures fourrures. Or, Dieu a donné ce manteau à la terre. Par un dessein admirable de sa Providence, il a voulu combattre le froid par le froid, en obligeant ce dernier à déterminer la formation d'une substance capable de prévenir ses ravages.

Il arrive parfois, au printemps, que le froid recommence à sévir après la fonte des neiges. L'eau dont le sol est alors imprégné se convertit en glace, augmente, par là-même, de volume et produit les effets les plus désastreux : la terre se soulève et les plantes sont déracinées, les trottoirs mis hors de service, les clôtures renversées.

A quoi ne devrions-nous pas nous attendre si la neige faisait complètement défaut !

Je vois la terre exposée pendant six longs mois à une température extrêmement rigoureuse ; la provision de chaleur qu'elle a reçue du soleil durant l'été se dissipe rapidement, le froid l'envahit, pénètre jusque dans ses entrailles et va donner la mort aux germes qui lui ont été confiés.

Le mal ne peut qu'empirer avec le temps. Quand reviendront les beaux jours, le soleil, la trouvant profondément gelée, mettra des mois à la faire sortir de son engourdissement, et sa température sera loin d'atteindre le même degré que les années précédentes.

On devine quelles seront les conséquences de cet état de choses : la terre se refroidira d'année en année, les végétaux qu'elle nourrit disparaîtront successivement sans être remplacés, la vie l'abandonnera et des glaciers semblables à ceux qui couvrent les régions polaires s'étendront bientôt à sa surface.

Ce sont là heureusement des craintes chimériques. La neige existe ; elle tombe en couches d'autant plus épaisses que le climat est plus rude ; elle empêche la chaleur terrestre de se dissiper trop vite et protège efficacement les plantes contre la gelée. C'est ainsi, dit un auteur américain, que les patates, les navets et toutes sortes de semences se conservent parfaitement intactes dans la terre, même au-dessus du Lac Supérieur.

**

La neige n'a-t-elle à remplir qu'un rôle simplement préservateur envers la végétation ? C'est ce qu'ont prétendu autrefois quelques physiiciens, mais aujourd'hui on s'accorde généralement à lui reconnaître une action fécondante, à la regarder comme un excellent engrais ; c'est ce qui paraît ressortir clairement des faits observés.

Nos cultivateurs savent très-bien que les récoltes sont d'autant plus abondantes que la neige est tombée en plus grande quantité, et c'est toujours autour des clôtures, dans les endroits où elle s'est accumulée, que les céréales présentent la plus belle apparence. Déjà, du temps de Charlevoix, on s'était aperçu que le rendement des érables dépend, en grande partie, de la même cause. "Nos érables, écrivait ce père à la Duchesse de Les Diguères, auraient peut-être la même vertu, si nous avions en France autant de neige qu'en Canada et si elle y durait aussi longtemps."

L'effet de la neige est encore plus marqué au pied et sur le versant des montagnes qui en sont toujours couvertes. Nulle part on ne rencontre de plantes plus vertes et mieux nourries.

Ceux qui ont visité la France savent combien sont riches les pâturages d'Auvergne où paissent d'innombrables troupeaux. L'herbe y est si touffue et tellement haute qu'on a de la peine à la traverser ; on se croirait au sein de la végétation luxuriante des tropiques, et pourtant on se trouve dans un pays froid et sillonné de montagnes que la neige couvre en octobre pour ne les quitter qu'au mois de juin.

Les prairies de l'Ouest offrent un phénomène semblable mais trop connu de mes lecteurs pour que je doive m'y arrêter.

On sera peut-être plus frappé du spectacle que présentent les montagnes de la Laponie. "Tout l'adossement de ces montagnes, compris entre les sommets où règnent les neiges éternelles et les bases où croissent des forêts, est le vrai champ de la végétation de ce qu'on appelle *plantes alpines*. Ces lieux sont couverts de neige jusqu'à la fin de juin : elle se fond alors, par la chaleur du soleil, dans sept ou huit jours. La végétation est si prompte que dans la semaine suivante les campagnes sont couvertes de verdure. Il ne faut pas plus de temps aux plantes pour parvenir à leur juste grandeur : huit jours de plus suffisent pour les faire fleurir et les porter au plus haut degré de vigueur, et huit jours encore pour en faire mûrir les fruits. A peine ont-elles donné leur semence que les nuits très-froides et les neiges annoncent le retour de l'hiver. Ainsi ce pays ne jouit que d'un été d'environ six semaines, sans être précédé du printemps ni suivi de l'automne." (1)

**

A quoi la neige doit-elle de favoriser le développement des végétaux ? C'est la question qu'on s'adresse naturellement après avoir lu les détails précédents, mais à laquelle il est difficile de trouver une réponse satisfaisante.

A mesure que la neige fond, elle s'insinue lentement dans le sol et y rencontre des principes nutritifs dont elle s'enrichit en les dissolvant ; peu à peu elle entoure les racines, ramollit leurs tissus et les pénètre. Dès ce

moment elle change de nom : c'est la sève qui circule dans les plantes et va distribuer à chacun de leurs organes la nourriture qui lui convient.

Voilà des faits incontestables. Suffisent-ils pour rendre compte de la prodigieuse influence que nous avons attribuée à la neige ? Il est difficile de le croire. Il faudrait démontrer que l'eau de neige contient plus de substances fécondantes qu'il ne s'en trouve dans l'eau ordinaire ; or, c'est l'inverse qui a lieu au dire de plusieurs. Voici comment ils raisonnent :

La pluie, en traversant l'atmosphère, dissout une quantité considérable d'acide carbonique, d'ammoniaque et d'autres gaz très-favorables à la végétation : la neige, au contraire, à cause de son état solide, ne saurait exercer d'action dissolvante et l'eau qui en provient doit-être considérée comme aussi pure que si elle sortait d'un appareil distillatoire.

L'eau des fontaines ou des rivières, avant d'être employée à l'irrigation des terres, a coulé longtemps soit à la surface, soit à l'intérieur du sol ; elle a dû, en conséquence, se charger d'un grand nombre de substances salines ; du reste, l'analyse chimique montre qu'il en est toujours ainsi. Quand à l'eau de neige, elle séjourne quelques heures à peine dans la terre avant d'être absorbée par les plantes : Elle ne prend rien à l'air, elle ne reçoit que très-peu de la terre, donc il est impossible qu'elle puisse activer beaucoup la végétation.

Sans vouloir rejeter ce qu'il peut y avoir de vrai dans les remarques précédentes, nous croyons que les conclusions qu'on en tire sont trop absolues.

On a eu tort de comparer l'eau de neige avec l'eau distillée, car il est incontestable qu'elle tient une certaine quantité de gaz en dissolution, et, chose remarquable, elle abonde en oxygène beaucoup plus que l'eau ordinaire. C'est ce qui a été mis hors de doute par les travaux de deux éminents physiiciens : de Humboldt et Gay-Lussac : Tandis que la dernière n'en contient que vingt-un pour cent, l'autre en renferme jusqu'à trente. Or, qui pourrait dire que cet excès d'oxygène n'exerce pas une action chimique très-importante sur les matières organiques contenues dans le sol ?

C'est bien autre chose quand la neige a séjourné longtemps sur la terre. Il est évident qu'elle se pénètre de toutes les émanations qui s'élèvent de cette dernière. Elle retient les gaz qui proviennent de la décomposition des engrais, les empêche de se perdre dans l'atmosphère et, plus tard, les rend aux plantes. En même temps elle reçoit du charbon et d'autres matières qui se déposent à sa surface et s'incrustent dans sa masse. Cet effet est surtout sensible près des grands centres de population. La fumée qui s'échappe continuellement d'une foule de cheminées, est emportée par le vent et finit par se rabattre sur la neige à laquelle elle communique son odeur, comme il est facile de s'en assurer.

On prétend que la neige ne peut pas, comme l'eau de pluie, entraîner avec elle les gaz disséminés dans l'atmosphère à cause de son état solide. Mais cette preuve est-elle bien concluante ? A-t-on oublié que le charbon, et en général, toutes les substances poreuses ou très-divisées ont un pouvoir absorbant remarquable ?

Si on peut contester à la neige le pouvoir de dissoudre les gaz, on ne peut nier qu'elle ne se charge en tombant d'une multitude de corpuscules appartenant les uns au règne végétal et les autres au règne animal

(1) L'abbé Rosier.

Je pourrais me dispenser de tout détail après ce qui a été dit sur la coloration de la neige. Toutefois je vais analyser, pour l'édification de mes lecteurs, les curieuses observations faites au mois de février 1860 par un célèbre naturaliste de Rouen, M. Ponchet :

L'atmosphère était calme et la neige tombait presque perpendiculairement en larges flocons, balayant, pour ainsi dire, tout l'espace situé entre la terre et les nuages.

M. Ponchet recueillit une certaine quantité de cette neige et plaça sa récolte dans des bassins en cristal qu'il recouvrit de cloches de verre.

D'abord d'un blanc pur, la neige en se fondant se couvrit peu à peu d'une couche franchement noirâtre, à la surface de laquelle se formaient de petits îlots flottants d'un aspect oléagineux.

De plusieurs centaines d'observations que M. Ponchet fit de cette neige, il résulte qu'elle contenait en abondance des parcelles de noir de fumée, une assez grande quantité de fleur de froment et d'autres céréales, des grains de silice et de calcaire, des œufs et des cadavres d'animaux microscopiques. Parmi les matières d'origine végétale, il y avait encore quelques plaques d'épiderme, du tissu fibreux, des filaments de coton blanc et quelques grains de pollen. Les débris d'animaux se composaient de brins de laine et de duvet d'oiseaux. Enfin cette neige contenait aussi une certaine matière organisée de nature inconnue et d'un vert magnifique.

Voilà ce qu'apporte à la terre la neige du mois de février. Combien plus doit-être riche celle qui tombe dans les mois plus chaud en novembre ou en mars, par exemple !

Je ne saurais dire à quelle époque est tombée celle dont je vais parler, mais on y a rencontré quelque chose de bien surprenant : un homme, ni plus ni moins, un homme plein de vie comme vous et moi. Voici son histoire telle qu'il l'a racontée lui-même :

“ Au moyen d'un procédé de mon invention pour dilater, captiver et diriger la vapeur, j'étais parvenu aux dernières couches de l'atmosphère que j'ai trouvées formées par divers bancs de neige allant toujours s'épaississant de plus en plus, et finissant par former une glace d'une épaisseur et d'une solidité incalculables. En ce moment je fus entraîné par mon appareil de la direction duquel je n'étais plus maître, j'arrivai brusquement à l'extrême couche de glace qui ferme et termine l'atmosphère, je m'y heurtai si violemment la tête que je perdis à peu près connaissance, et tombai de mon char de vapeur. En revenant un peu à moi, je me sentis traverser, en tourbillonnant, les diverses couches d'air, passer au milieu de neiges solides que mon corps, malgré son poids, avait bien de la peine à rompre et arriver à des neiges moins denses et à des régions tièdes. Enfin je tombai sur le sommet d'une montagne.

“ Quand je touchai la terre, j'étais complètement enfermé dans un véritable œuf de neige, qui amortit ma chute. Pendant huit jours que je vécus au milieu de cette singulière enveloppe dont je ne pouvais me débarrasser, je m'y nourris de fécule de blé, d'insectes et d'autres menues créatures entraînées avec moi du haut des airs.”

Je ne puis m'attendre, chers lecteurs, à ce que vous preniez au sérieux des aventures aussi étranges, ce serait faire injure à votre bon sens. Je vous avouerai donc qu'elles sont tout simplement le rêve d'un savant bien éveillé, il est vrai, mais qu'une trop grande appli-

cation d'esprit a fini par rendre pensionnaire d'une maison de fous.

* * *

Si la neige remplit un rôle important dans la végétation, son influence sur la vie et les occupations de l'homme n'est guère moins remarquable, comme il sera facile de s'en convaincre en lisant les détails que nous nous proposons de donner, dans un prochain article, sur les voyages et la chasse en hiver.

Disons, dès aujourd'hui, quelques mots de ses propriétés médicinales.

On regarde généralement l'eau de neige comme une boisson insalubre. Macrobe signalant, dans ses *saturnales*, les inconvénients de cette eau, fait observer qu'elle est aussi nuisible étant bue chaude que froide, d'où il conclut que ce n'est pas le froid seul qui la rend pernicieuse.

“ Toute eau, dit Aristote, traitant la même question, contient une portion d'air qui la rend salubre et qu'elle perd en se condensant, resserrée qu'elle est par le froid et la gelée. Si elle fond aux rayons du soleil, il lui manque la partie la plus salubre que l'évaporation a volatilisée. La neige, qui n'est autre chose que de l'eau gelée en l'air, a perdu sa partie la plus subtile en devenant corps solide ; et boire de l'eau de neige, c'est mettre dans ses entrailles le germe de différentes maladies.”

L'opinion du savant philosophe de l'antiquité n'est pas rejetée par la science moderne. Il est reconnu que l'eau n'est facile à digérer et favorable à la santé, qu'à la condition d'être parfaitement aérée et de contenir une certaine quantité d'*iode* ; or, l'eau de neige est loin de satisfaire à cette double condition. C'est pourquoi il ne faut en faire usage que lorsqu'il est impossible de s'en procurer de meilleure.

Dans le Valais et dans le Tyrol, on rencontre un grand nombre de personnes atteintes par le goître et l'enflure de gorge. On n'a pas manqué d'attribuer ces maladies à l'eau de neige dont se servent habituellement les gens de ces pays, mais cette conclusion nous paraît, pour le moins, hasardée. Nous voyons, en effet, les sauvages de ce continent exempts de ces graves infirmités, bien qu'ils se servent d'eau de neige pendant leurs chasses qui durent souvent une grande partie de l'hiver. Ne pourrait-on pas les expliquer par d'autres causes ? Un air non renouvelé, la privation des rayons solaires, une nourriture de mauvaise qualité et surtout l'hérédité qui perpétue et aggrave le mal, paraissent y avoir une très-large part.

Quoiqu'il en soit de la neige fondue, on n'a que des éloges à donner à la neige encore solide.

Il paraît qu'elle se laisse manger sans trop d'inconvénients. Un célèbre botaniste, Tournefort, raconte qu'il en fit un usage fréquent durant son voyage dans les montagnes de l'Arménie et qu'au lieu d'en être incommodé, comme il aurait pu s'y attendre, il ressentit en lui une douce chaleur et se trouva singulièrement fortifié.

C'est comme tonique que la neige est ordinairement employée par les médecins ; son action est plus prompte que celle de la glace, à laquelle on peut la substituer avantageusement dans tous les cas.

Personne, mieux que les Russes, ne sait mettre à profit cette précieuse qualité. Ils commencent par prendre un

bain à la vapeur, ou bien s'il leur est impossible de se passer un tel luxe, ils se mettent dans un four chaud et y restent jusqu'à ce qu'ils ne peuvent plus supporter la chaleur. Ils sortent alors précipitamment, et vont s'ensevelir pour quelques instants sous la neige, ou bien se roulent à sa surface et raffermissent leur corps comme par une espèce de trempe. "Ce passage brusque, dit l'auteur auquel j'emprunte ce fait, les rend plus robustes, et répercute les humeurs qui s'étaient portées à la surface du corps par une chaleur humide; leur peau était d'un rouge vif et pourpré à la sortie du bain ou du four; bientôt, par l'action de la neige, elle reprend sa blancheur d'albâtre. Ce peuple, en observant cette coutume, se maintient sain et robuste, au lieu que les grands qui se bornent au bain de vapeur, restent dans un état de faiblesse."

Nous savons tous combien une friction de neige est efficace pour rappeler à la vie des membres récemment gelés.

Un ancien ambassadeur de France en Russie, M. le comte de Maistre, je crois, fit connaissance avec ce remède d'une façon assez curieuse. Durant une journée d'hiver, dans un appartement bien chauffé, il contemplait le ciel dont la sérénité était parfaite et le soleil qui paraissait, ce jour-là, briller d'un éclat inaccoutumé. Doué d'une imagination vive et poétique, il se crut au retour du printemps et se hâta d'aller en respirer les doux parfums. Son illusion ne fut pas de longue durée; à peine avait-il franchi le seuil de son hôtel, qu'un vent glacial vint lui cingler la figure et le rappeler à la triste réalité. Vous sentez bien qu'il eut volontiers renoncé à sa promenade, mais l'amour-propre, ce tyran cruel qui fait tant de victimes, l'amour-propre le poussa en avant. Mal lui en prit! Il avait à peine fait quelques arpents, que ses oreilles, son nez et une portion notable de ses joues avaient pris la couleur de la neige. Une bonne femme s'en aperçut pour lui et courut l'avertir du danger qui le menaçait. Comme elle s'exprimait dans un jargon inintelligible et que l'émotion lui donnait un air tout à fait rebarbatif, il crut qu'elle lui lançait des insultes, et sans faire plus d'attention à elle, il se mit en devoir de continuer son chemin. La charitable femme ne se déconcerta point, mais ramassant une bonne poignée de neige, elle lui sauta à la figure et se met à le savonner de son mieux.

L'ambassadeur comprit alors de quoi il était question, mais honteux de se voir entouré par la foule qu'un spectacle aussi étrange avait rassemblée autour de lui, il reprit le chemin de sa demeure sans même songer à remercier sa bienfaitrice.

Je conseille à nos élégants qui, par les plus gros froids, s'en vont le nez au vent et le castor sur l'oreille, de ne pas s'exposer à pareil traitement. Qu'ils interrogent de temps à autre leur compagnon de route sur leur état; et, s'ils se trouvent seuls, qu'ils aient soin de palper fréquemment leur visage afin de s'assurer que la chaleur ne l'abandonne pas.

Laissons la plaisanterie et traitons sérieusement un sujet très-sérieux.

Beaucoup de personnes, surtout dans nos campagnes, s'imaginent bien faire en laissant de côté les frictions avec la neige, pour appliquer immédiatement la chaleur aux membres gelés. Or, rien de plus funeste, comme le démontre l'exemple suivant, arrivé, il y a quelques années, dans une paroisse voisine. Un voyageur s'était

gelé le bas des jambes en tombant, autant qu'il m'en souvient, dans une mare d'eau; quand il eût été rendu à sa demeure, sa femme n'eut rien de plus pressé que de lui préparer un bain chaud; il y était à peine entré que les chairs se détachèrent laissant les os à nu. On s'empressa de transporter cet infortuné à l'hôpital, mais tous les soins qu'on lui prodigua furent impuissants à le sauver.

"Un homme, dit le docteur Hallé, cité par Rey, qui, livré à son ignorance, aurait les mains ou les pieds gelés et qui les porterait au feu, les perdrait sans retour. Dans le passage subit de l'extrême froid à l'extrême chaud, quand la circulation intérieure est suspendue, le sang dégelé dilate ou rompt les canaux, s'extravase, stagne et se corrompt; les solides mêmes, ramollis avant d'être pénétrés par le retour régulier de l'action vitale, se trouvent comme séparés de cette action. L'altération que le membre gelé en ressent, compromet son organisation et l'entame; la gangrène se déclare, et après deux ou trois jours des plus cruelles douleurs, il faudrait que le malade se soumit encore aux souffrances non moins cruelles de l'amputation."

On sera peut-être bien aise de connaître la méthode employée par les religieux du St-Bernard pour soulager les voyageurs saisis par le froid.

Ils commencent par s'assurer s'ils ne sont encore qu'engourdis. Dans ce cas, ils les frictionnent, les massent, les frappent à petits coups pressés. Si décidément ils sont gelés, ils recommencent les frictions, mais cette fois, c'est avec de la neige. Les malades sont ensuite conduits au monastère, où l'on fait baigner leurs membres dans de l'eau de neige, jusqu'à ce qu'ils soient revenus à l'état de dégel. Il est rare que ce traitement n'amène pas la guérison.

UN ABONNÉ.

(A continuer.)

L'Eglise et l'Erreur.

Nous publions aujourd'hui, sous le titre *L'Eglise et l'Erreur*, un discours du Révd. M. C., qui n'est au fond que la reproduction de la lecture qu'il a donnée l'année dernière, à peu près à pareille époque, au Cabinet de Lecture Paroissial.

Si l'on écrivait l'histoire des malheurs de l'humanité, c'est pour le récit de ses erreurs qu'il faudrait en réserver les plus sombres pages. Quand les égarements de l'esprit ne sont pas la cause première des égarements du cœur, presque toujours ils les consomment sans retour. Tant que l'esprit demeure dans sa voie, un cœur qui s'oublie peut toujours revenir à lui-même. Mais si l'intelligence et le cœur passent une fois entre eux un honteux pacte d'iniquité, quel espoir de salut peut encore rester à l'homme? Où trouvera-t-il sa lumière? Qui le conduira dans les sentiers de son exil? Quelle voix lui dira au fond de son âme: mortel, tu te trompes; tu vas périr? Aveuglé par ses propres pensées et insensible à son malheur, jouet misérable de toutes les illusions et de toutes les tempêtes, il s'en ira aux rivages de l'Eternité, s'enfonçant de plus en plus dans l'abîme.

Nous portons en nous le sentiment inné du vrai. La vérité est la base de la raison, et la raison, notre plus brillante couronne. C'est une gloire pour nous d'avoir

reçu un don si divin et comme un besoin d'en être fiers. Aussi, malgré lui, l'homme aspire à savoir; il tend à s'élever; il faut qu'il voie de haut, et que son regard avide, parcourant avec une noble curiosité l'immense horizon de lumière qui se développe sous lui, se donne la rare jouissance de contempler ses richesses et d'embrasser, dans la région de l'infini, les vastes domaines dont il est le souverain.

C'est dans cette contemplation de la vérité qu'il trouve le principe et le motif de ses devoirs, qu'il apprend à être vertueux, s'anime aux grandes entreprises, s'enthousiasme pour tout ce qu'il y a de beau, de bien et d'honnête, et se donne un élan généreux qui, l'arrachant au joug pesant du sensualisme, le porte avec une liberté sublime vers le Dieu de perfection et d'amour qui l'éclaire et qui l'appelle.

Mais tout cela suppose des efforts inouïs et des sacrifices immenses. Il faut se vaincre, il faut comprimer ses désirs et enchaîner ses passions, il faut résister avec une magnanime constance à l'instinct vivace et séducteur d'une nature profondément viciée, qui ne songe qu'à se replier de tout son poids sur elle-même pour se repaître plus à loisir du bien-être avilissant de la brute. Que de renoncements et de violences pour embrasser la pure et chaste vérité! quelle âme invincible pour les entreprendre!

Assurément, si la vérité était d'une nature moins inflexible, si par impossible elle consentait à s'accommoder à nos faiblesses et condescendre à nos misères, jusqu'à rester près de nous dans le vice, en fermant les yeux et gardant le silence, tel est l'entraînement de ses charmes, qu'heureux alors de son commerce et insatiables de ses beautés, n'ayant plus qu'à jouir d'elle sans travail ni fatigue, nous lui vouerions toutes nos puissances et les lui enchaînerions par les liens inviolables d'un amour éternel! Mais ne voit-on pas quel outrage ce serait pour elle? Jamais, jamais la vérité ne se pliera aux bassesses de la passion.

Cœur amolli par tes propres lâchetés, résous-toi! ou renonce aux embrassements de la vérité, ou renonce à ton sensualisme. Il se résoud en effet et s'enfonce avec une dégoûtante torpeur dans le jour du présent.

Le voilà dans le puits de l'abîme. Où va-t-il se retourner? à quoi va-t-il s'arrêter? Il s'exerce d'abord à cacher l'accablement de sa honte; puis, prenant en aversion cette vérité qui le poursuit et s'emportant contre elle avec une sorte de dépit, il semble, après en avoir outrageusement déchiré l'image en lui-même, ne plus aspirer qu'à la bannir de ce monde en la persécutant jusque dans les autres.

C'est pourquoi l'erreur est un principe nuisible et destructeur de sa nature, un abominable principe, un principe de mort qui ne sert qu'à faire des ruines et creuser des tombeaux. De là tant de déguisements impies, tant d'impostures audacieuses, tant de doctrines perverses et corruptrices; de là tant de coups violents contre tout ce qui représente l'ordre, la morale, l'autorité, la religion.

Mais sa prodigieuse fécondité pour le mal paraît surtout quand on parvient à l'imposer aux masses. Plus que jamais alors elle devient tenace et opiniâtre, et prend un air farouche et menaçant. On peut emprisonner un malfaiteur, mais jamais on n'emprisonnera une idée.

Vous l'avez jetée dans l'esprit du peuple, elle y fera

son chemin et s'y développera jusqu'au bout. Vous en verrez tôt ou tard les conséquences effrayantes. Le peuple, dont l'instinct logique est d'une rigueur inflexible et qui, pour l'ordinaire, n'a pas peur de ce qu'il croit, les tirera toutes jusqu'à la dernière, dût-il pour cela se porter à tous les actes les plus féroces et à tous les soulèvements les plus barbares. N'est-ce pas là en effet la terrible leçon que nous rappelle, pour nous faire rougir, le triste souvenir du siècle passé?

Paraissez maintenant, sainte Eglise, paraissez sur la scène tumultueuse de ce monde avec votre front paisible et rayonnant de lumière; venez gémir sur les malheurs de l'humanité, venez l'éclairer dans sa course errante et vagabonde; venez ranimer ses forces qui tombent et sa vie qui s'épuise! Brisant la lourde chaîne qui la tient asservie dans les ténèbres de l'erreur et des passions, rendez-la à la liberté, à la noble liberté du bien et du devoir. Vous êtes la colonne de vérité que rien n'ébranle; vous êtes le phare lumineux dressé sur le rivage pour jeter vos feux durant les nuits obscures sur la surface orageuse d'une mer trop fameuse par ses tristes naufrages. L'humanité est en vos mains; ôtez le suaire funèbre dont elle est enveloppée; rendez-lui la splendeur de sa première jeunesse; sauvez-la par la vérité.

Mais que vois-je? De toutes parts, parmi de longs murmures, je vois des regards qui s'enflamment, des bras qui se lèvent, des traits aigus qui se décochent! Pourquoi cette violente ardeur? Est-ce un ennemi qu'on repousse? C'est l'Eglise qu'on attaque et contre elle qu'on se précipite... Mortels insensés, que faites-vous? Vous outragez votre Mère, la seule puissance en ce monde qui vous protège et ne s'exerce qu'à votre bonheur. Est-ce donc un crime pour elle de vous aimer, un crime de se dévouer pour vous? Lui ferez-vous un reproche de vous enseigner la vertu, de vous apprendre à respecter les principes qui vous honorent et vous perfectionnent et à tirer votre esprit de l'affreux abîme du doute et de l'erreur où il s'égarait dès qu'il est seul? Est-ce un mal de vous faire du bien? Qu'avez-vous donc contre l'Eglise?

—Ce que nous voulons d'elle, c'est qu'elle nous laisse l'indépendance, l'indépendance la plus noble, aspiration d'un cœur généreux et le plus brillant privilège qu'il ait reçu de son auteur.

—Soyez donc indépendants, je le veux, mais indépendants comme les glorieux rejetons de la plus illustre race et les héritiers immortels d'un trône impérissable. Allons, l'heure est venue, levez-vous, enfants de l'Eternel, secouez le joug honteux des sens qui vous oppriment, c'est là ce qui vous rend esclaves. Vous portez en vous l'image de Dieu; regardez votre modèle et soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. Montez, montez hardiment vers les admirables hauteurs d'une vie sévère, pure et innocente. Voilà votre indépendance, la plus fière qui se conçoive; mais cette indépendance qui vous la donne? n'est-ce pas l'Eglise, avec la divine morale de son Evangile?

Que voulez-vous encore?

—L'indépendance que surtout nous voulons est celle de la pensée et de la raison. La pensée doit être libre parce que l'âme doit se développer sans contrainte et la raison, étincelle brillante sortie du foyer même de la vie, doit être libre aussi parce qu'elle est faite pour voir par elle-même la lumière. Condamner la pensée à se reserrer dans de gênantes limites et la raison à s'aveu-

gler elle-même, c'est violer les droits de l'homme et le précipiter de toute la hauteur du sommet qu'il occupe.

Donc indépendance, indépendance de la pensée et de la raison !

— Ainsi c'est un vaste champ qu'il faut à la pensée et beaucoup de lumière à la raison ; et plus ce champ sera vaste et cette lumière abondante, plus aussi l'âme contente en quelque sorte de respirer à l'aise et de se développer sans obstacle, jouira de sa chère et glorieuse indépendance. Mais qui donc du rationalisme ou de l'Eglise lui ouvrira un plus vaste champ et lui fournira plus de lumière ?

Quand le soleil couchant touche à son déclin et se trouve déjà comme à demi plongé sous l'horizon en feu, il lance encore quelques rayons éparés qui vont rougir en l'effleurant le sommet des montagnes dont le pied reste dans l'ombre. Telle est l'image de ce qu'est la vérité de la raison pure, la vérité naturelle et philosophique ; quelques rayons éparés d'un soleil couchant, une lueur pâle et douteuse qui touche à peine le sommet de l'âme sans en éclairer la partie inférieure tout enseveli dans les ténèbres du sensible. C'est bien un certain rayonnement du Verbe divin, lequel illumine tout homme venant en ce monde, mais un rayonnement si faible et si mêlé d'obscurité qu'il suffit plutôt à nous montrer l'abîme de misères où nous sommes qu'à nous découvrir la voie pour en sortir. Et c'est là tout ce que la philosophie nous promet de lumière.

Maintenant quittons la terre, laissons les choses grossières qui nous environnent, et entrons, par delà les espaces créés et par delà tous les mondes, dans le séjour même de la lumière, dans le principe de voir où se concentrent tous les rayons qui nous éclairent. Là se trouve la Vérité en elle-même, éternelle et immuable Vérité ; Beauté pure en son essence, source de toutes les beautés partielles ; Vérité vivante et substantielle par laquelle Dieu se voit et s'affirme lui-même, voit et affirme tout ce qui n'est pas lui et s'épuise avec des ravissements inexprimables en la contemplation de ses splendeurs infinies ; sagesse incréée, abîme insondable qui tient caché en ses profondeurs le secret de tous les mystères et concentre en son universelle et parfaite unité l'ordre suprême des temps et des choses, la raison première du juste et de l'injuste, et l'enchaînement harmonique de toutes les sciences et de toutes les vérités qui s'y rattachent. Telle est la Vérité surnaturelle et transcendentielle que me découvre la Foi, cette Foi qui répugne si fort aux esprits superbes.

Malgré moi mon esprit s'élève, mes désirs s'enflamment, et, les regards fixés vers le ciel, je m'écrie parmi les transports qui m'animent : O Vérité qui êtes Dieu, quand me sera-t-il donné de franchir l'espace qui me sépare de vous ; quand percerai-je le nuage qui me cache vos éblouissantes clartés ; quand pourrai-je me jeter et me perdre avec une sainte ivresse dans les torrents limpides de votre essence ! O voile, déchire-toi, énigmes et symboles, disparaissez ! Que je la voie face à face cette sublime et ravissante vérité ; que je l'embrasse de toute l'énergie de mes puissances et la sente palper jusque dans mon être ! O délicate et ineffable union ! O céleste suavité ! Que faut-il de plus à mon ambition ? Ma foi obscure d'ici-bas, là-haut deviendra une claire vue, et mes facultés, trop faibles encore pour soutenir un vif éclat, agrandies là-haut et déifiées, verront la lumière dans la lumière même. Est-ce un développe-

ment sans contrainte que convoite ma pensée ? Le sein de l'Infini lui est ouvert pour qu'elle s'y meuve. Est-ce le besoin de savoir qui tourmente ma raison ? La lumière de l'Infini, le Verbe-Vérité l'inonde pour qu'elle s'y rassasie. Aurai-je jamais et plus d'indépendance pour ma pensée, et plus de dignité pour ma raison ? L'infini n'est-il pas assez vaste pour me contenir ? Ma foi ne m'élève-t-elle pas assez haut ? Puis-je aspirer à plus de gloire ? O homme tombé, reconnais donc la main qui se penche vers toi pour te relever de tes ruines ! C'est l'Eglise te présentant sa Foi.

Quant à vous, contempteurs de cette Foi divine, rougissez de vous-mêmes ; rougissez, ou de ne pas comprendre la grandeur de l'homme, ou, si vous la comprenez, de n'employer vos forces que pour tenter de la flétrir.

Avez-vous encore quelque chagrin dans le cœur ? Ah ! je vous entends. Les mystères vous fatiguent ; vous voulez que tout s'explique ou ne rien croire.

D'abord, n'est-il pas étrange qu'on se plaigne de trouver des mystères dans la révélation et les dogmes de l'Eglise, c'est-à-dire dans la nature de l'Infini, dans les desseins de l'Infini, dans l'amour et les ressources de l'Infini, lorsqu'on ne peut même articuler un son ni faire un seul mouvement de bras sans que des faits si simples n'impliquent une multitude de mystères au-dessus de toute pénétration humaine ? Vous voulez ne rien croire que vous ne puissiez expliquer. Mais toutes vos connaissances sur quoi reposent-elles dans le fond, sinon sur des mystères que vous n'expliquez point ? Votre existence, l'expliquez-vous ? Le monde où vous vivez, l'expliquez-vous ? Le temps qui vous emporte et l'espace qui vous environne, les expliquez-vous ? Expliquez-vous votre corps et la substance qui vous constitue ? Et que d'autres choses encore s'il fallait tout énumérer ! Ne sont-ce pas là autant de mystères que vous croyez et que vous n'expliquez pas ? Pourquoi donc tant vous emporter contre les mystères et rejeter si dédaigneusement les dogmes révélés, sur le seul prétexte qu'ils en renferment ? Est-ce légèreté de votre part, contradiction ou mauvaise foi ? Qu'on éteigne tous les astres qui roulent au-dessus de nos têtes, qu'on arrête le cours des fleuves, qu'on dise à la terre de n'être plus féconde et qu'on sépare si on le veut tous les éléments de l'univers, tant qu'il restera une seule intelligence finie en contact avec l'Infini, il y aura pour cette intelligence des mystères que d'elle-même elle n'approfondira jamais.

Loin donc de nous étonner que l'Eglise nous enseigne des mystères, reconnaissons au contraire qu'elle nous en doit nécessairement enseigner.

Du reste, où trouverai-je ailleurs que dans ces dogmes sacrés une solution plus plausible et plus consolante de tous les grands problèmes de l'humanité, de ces problèmes qui feront toujours vibrer le cœur le plus insensible, tant qu'il lui restera encore une goutte de vie morale ; de ces problèmes où se rattachent par tant de liens toutes les plus hautes destinées des individus et des sociétés ? M'adresserai-je à la philosophie ? qu'aura-t-elle autre chose à m'offrir que des réponses contradictoires, des négations désespérantes ou un sourire ironique plus désespérant encore ? Que je la questionne sur l'existence du mal, la liberté de l'homme, les récompenses et les châtements de la vie future, sur Dieu en lui-même et dans ses rapports avec nous, que me

dira-t-elle sur tous ces points? Quelle doctrine m'en pourra-t-elle formuler?

J'entends de sourds frémissements, j'entends le bruit tumultueux de pas qui se précipitent. On accourt, on se presse en désordre. Ce sont les libres penseurs et tous les cœurs blessés qui s'assemblent pour tenir leurs conseils et former leurs complots. Elevant de tous leurs efforts la Raison humaine comme un étendard superbe, le feu dans le regard et la haine au fond de l'âme, ils se concertent, ils s'animent et tombent d'accord qu'il faut détruire l'Eglise. Les voyez-vous aux prises avec elle. Comme ils s'acharnent à la bouleverser de fond en comble! Ils nient son autorité, nient ses dogmes et ses mystères, ricanent de son culte, condamnent sa morale, rejettent ses miracles. N'est-ce pas assez de ruines? Que vont-ils donc édifier? Ils se mettent à chercher. Mais le vide est autour d'eux comme le cahos est dans leur pensée. Et puis, la haine qui leur est commune contre l'Eglise, les divise maintenant entre eux; ils ne s'entendent plus, se séparent avec mépris plus tourmentés que jamais, et s'efforcent de tromper leur chagrin en se construisant chacun un système. Quoi, un système! Fallait-il tant s'agiter pour n'aboutir qu'à des systèmes! Et c'est à un système que je sacrifierais les dogmes révélés de ma foi! à un assemblage de conceptions incohérentes, à une creuse rêverie, que je sacrifierais la ferme et majestueuse doctrine de Jésus-Christ! Du reste, parmi tant de systèmes opposés qui s'annoncent à moi avec une égale assurance, auquel devrais-je donc accorder plus de crédit? A celui où Dieu se trouve rayé à chaque page, ou à celui qui prétend lui imposer la défense de jamais faire de miracles? A celui qui m'ôte le libre arbitre, où à celui qui m'assure la noble consolation de n'avoir, comme les bêtes, qu'une âme sans immortalité? Est-ce ainsi qu'on protège les droits de ma raison? Est-ce ainsi qu'on respecte ma nature et qu'on prend l'intérêt de mon sort éternel? Peut-on, avec un dédain plus amer, maltraiter la dignité humaine?

Si j'avais encore à choisir entre un système et des mystères, un système fruit de la haine et des passions, et des mystères où tout me parle amour et vertu, quand bien même je manquerais d'autre motif pour me déterminer, laissant de côté le système qui ne me dit rien, qui ne m'explique rien, où mon cœur sans repos ne peut étancher la soif qui le dévore, je courrais me jeter dans les bras de l'Eglise, pour me procurer l'indicible bonheur de croire à des mystères divins, où ma vie trouvant sa route toute tracée et mon âme s'habituant à respirer vers le ciel, j'ai pour guérir mes plaies le baume suave de l'Espérance, et pour contenter mes desirs l'ineffable jouissance de l'Infini.

Sainte-Anne du Bout de l'Isle de Montréal, (1)

PAR M. PAUL STEVENS.

Ecrit dans un bon esprit, le travail de M. Paul Stevens, sur la paroisse de Ste. Anne du Bout de l'Isle, ne mériterait que des éloges s'il ne renfermait plusieurs inexactitudes qu'il me paraît bon de signaler.

Car, s'il n'est pas facile de faire l'histoire de nos anciennes paroisses, par défaut de matériaux, d'un

autre côté il faut prendre garde de rendre cette tâche encore plus rude en donnant pour de l'histoire ce qui n'en est point.

Il ne s'agit point ici de faire l'histoire de la paroisse de Ste. Anne, mais uniquement de rétablir les faits, que M. Stevens rapporte, dans les droits qu'ils ont à la vérité. Et M. Stevens, qui a tant de fois fait preuve d'un zèle vraiment louable pour nous faire connaître les premiers temps de notre histoire, ne pourra que m'en en savoir gré.

M. Stevens dit d'abord, en substance, que les MM. de St. Sulpice avaient cru ne pouvoir assurer la fondation de Villemarie qu'en établissant de distance en distance, des postes fortifiés, puis il continue ainsi :

"C'est pour obéir à cette politique sage et prévoyante, remarque le savant abbé Faillon (1), que les MM. de S. Sulpice avaient secondé, dès les commencements mêmes de la colonie, un certain nombre de fiefs nobles, sous droits de justice, à des officiers des troupes du Roi, dans l'espérance qu'ils s'y établiraient, et y feraient les constructions nécessaires, qui, tout en leur permettant de s'y défendre, en cas d'attaque, donneraient, par contre coup, l'éveil aux habitants de Villemarie.

"Ces espérances ne devaient pas être déçues, et l'on vit bientôt se former des noyaux de population dans les Fiefs du Gué, d'Ailleboust, de Chailly, du Puy, de St. André, de Carillon, de Morel, de Senneville, etc., etc."

M. l'Abbé Faillon dit bien que les MM. du Séminaire avaient espéré que les concessionnaires des Fiefs qu'il nomme s'y fortifieraient, mais il est loin de dire que leurs espérances ne furent pas déçues; au contraire il dit que M. LeBer "fut le premier ou plutôt le seul d'entre les particuliers qui sacrifia une partie de sa fortune à la sécurité publique." Et d'ailleurs, si le fief du Gué, pour un, eût été fortifié et établi par son premier possesseur, M. LeBer n'eut pas eu la peine de faire exception à la règle générale en le fortifiant quand il fut devenu sa propriété.

C'est ici le lieu de dire que M. Stevens fait deux fiefs différents des fiefs du Gué et de Senneville, tandis que M. l'Abbé Faillon nous dit positivement que "M. LeBer et Charles Lemoyne, son beau-frère (et non pas son beau-père), ayant acquis de M. Du Gué, en 1679, pour la somme de 1768 livres, le fief qui lui avait été concédé, en haut de l'Isle de Montréal, ... qui avait été surnommé de Bois Briant, par M. Du Gué, ... M. LeBer, qui le destinait à l'un de ses fils, l'appela alors de Senneville."

"Le fief de Ste. Anne du Bout de l'Isle ou de Senneville, continue M. Stevens, échut à M. LeBer."

On vient de voir qu'il n'était point question du fief de Senneville avant que le fief du Gué fût possédé par M. LeBer, et il ne le nomma ainsi qu'après le partage des biens entre Charles Lemoyne et lui en 1683 (2). Quant à dire le fief de Ste. Anne du Bout de l'Isle, au lieu du fief de Senneville, il n'y a pas de moyen; car il y a eu plusieurs fiefs à Ste. Anne, et aucun n'a porté ni ne porte actuellement ce nom; et d'ailleurs, au temps dont nous parlons, Ste. Anne d'aujourd'hui s'appelait St. Louis.

"Jacques le Ber se mit donc courageusement à l'œu-

(1) Voir l'Echo du 1er Janvier 1866, pages 5 et suivantes.

(1) Vie de Dlle Leber, pages 319 et suivantes.

(2) L'Abbé Faillon, Vie de Delle LeBer, page 320.

vre, et construisit, à la Pointe de l'Île, un fort en bois et un moulin."

M. Faillon ne dit pas que le premier Fort fut en bois; il semble insinuer le contraire, quand il dit: "Il construisit, à la Pointe de l'Île, un Fort de pierres." (1)

" Cette fois Jacques LeBer n'hésita pas à sacrifier une partie de sa fortune à la sécurité publique, etc."

Je ne vois pas pourquoi M. Stevens suppose que M. LeBer a manqué de générosité dans la construction de son premier Fort, et M. Faillon ne le dit, à coup sûr, pas, quand il suppose que le Fort brûlé fut immédiatement reconstruit.

" Une tour à l'épreuve du feu, etc."

M. Faillon ne parle pas de cette tour; qu'elle ait été construite alors, ou plus tard, peu importe; toujours elle a été incendiée par les Américains, dans la guerre de 1775, ce qui donne à croire que le feu pouvait y prendre.

Et les *coulevrines*? M. Faillon parle de *Perrières*. " Ces fortifications considérables pour l'époque devaient hâter les progrès de la colonisation. Nous voyons même qu'il y avait dans le Fort, en 1701, une garnison commandée, etc."

C'est trop donner à entendre que la garnison était le résultat de la colonisation, tandis que la colonisation a dû se faire en raison de la sécurité que lui procura la garnison.

" Il y avait déjà alors (1696), dans le seul Fief Senneville, cinquante arpents en culture, sans comprendre treize ou quatorze arpents défrichés par deux tenanciers."

M. Faillon en voudra certainement à M. Stevens pour ce *quiproquo* qui lui fait confondre 1696 avec 1700, et le Fief de *Senneville* avec le Fief de *St. Paul*, dans l'Île St. Paul, et qui fait admirer, comme une merveille, un défrichement de 60 et quelques arpents de terre. Voyons plutôt: " Il n'y avait alors (1700), dit M. Faillon, dans ce Fief (de St. Paul), qu'environ 50 arpents en culture, etc."

C'est assez différent.

" Tels furent les commencements de la paroisse, etc."

Pas précisément, comme nous allons le voir.

En effet, voici un document extrait des Régistres de LaChine, qui prouve que l'établissement de la paroisse, qu'on appelle aujourd'hui St. Anne, n'a pas été la conséquence de la construction du Fort de Senneville.

" Le vingtième septembre 1685, Monseigneur l'Evêque de Québec, s'étant transporté en la partie supérieure de l'Île de Montréal, avec monsieur Dollier son grand-vicaire, et supérieur du Séminaire de Montréal, et M. Rémy curé de la paroisse des Sts. Anges de LaChine, et Missionnaire de la Mission du haut de la dite Île dite la paroisse St. Louis accompagnez du sieur Jean Quenet, habitant du dit lieu et des sieurs Ollivier Quenet marguillier de la paroisse des Sts. Anges de LaChine et Jean de Lalonde marguillier de la dite paroisse de St. Louis, de l'avis de Mon dit sieur Dollier désigna les confins et limites de ces deux paroisses, celle des Sts. Anges de LaChine commençant au Fief Verdun exclusivement, et finissant à la Pointe-Claire inclusivement, et celle de St. Louis commençant à la Pointe-Claire exclusivement et finissant par de là la

Pointe du haut de l'Île. Etant signé ce titre se trouve parmi les papiers de cette Eglise."

RÉMY, Curé de LaChine. (1)

Une mission au haut de l'île de Montréal qui s'appelle déjà la paroisse de St.-Louis en 1685, qui a des marguilliers et qu'on travaille à constituer d'une manière plus régulière, voilà bien quelques commencements qui ont précédé le Fort de Senneville, et qui font voir que M. LeBer a travaillé à l'établissement de son fief de Senneville, quand il a vu qu'il se formait une paroisse dans le haut de l'île.

" A l'époque où Jacques LeBer faisait construire son Fort, il n'y avoit en cette partie du pays, pour le culte religieux, qu'une humble chapelle dans l'île aux Tourtes, desservie par M. de Breslay, prêtre de St.-Sulpice.

" C'est là, sur cet îlot perdu au milieu des flots noirs de l'Outaouais, qu'arrivaient, les dimanches et les fêtes, les colons disséminés dans l'île *St.-Paul* et *Ste.-Anne*. A ces pieux et vaillants pionniers de la Nouvelle-France, dont le nombre était devenu très-petit, venaient se joindre des sauvages chrétiens de la nation des Loups, des Algonquins, des Missisagnés, des Cris et des Nipissingues, peuplades régénérées par le zèle des enfants d'Olivier et d'Ignace de Loyola. L'été, tout le monde se rendait à la chapelle en canot; l'hiver, les sauvages, pour la plupart, y arrivaient en raquettes, tandis que les colons, suivant la mode de ce temps, s'y faisaient traîner par des chiens attelés à des traînes de bois, remplissant ainsi l'office de chevaux, encore rares à cette époque de notre histoire. Cependant, à mesure que les sauvages, subissant la douce influence de la religion, venaient se grouper aux alentours du fort Senneville, sous la protection de ses coulevrines, la chapelle de l'île aux Tourtes se faisait trop petite: nous allons voir comment un miracle y pourvut."

Nous allons voir plutôt qu'il n'y a rien de vrai dans ces trois paragraphes, d'ailleurs charmants.

Les deux constructions du fort Senneville ont eu lieu entre 1686 et 1693. Or, à cette époque, il n'était question ni de M. de Breslay ni de la chapelle de l'île aux Tourtes. En effet, des renseignements fournis par les messieurs du Séminaire, disent que M. de Breslay est arrivé en Canada le 3 août 1694, et qu'il fut de suite chargé des sauvages dont il rassembla un certain nombre à l'île aux Tourtes. Cependant, rien ne dit qu'il les rassembla à l'île aux Tourtes avant d'être curé de Montréal, où il demeura du 3 novembre 1696 au 19 novembre 1703. Au contraire, les registres de Ste.-Anne font voir clairement, ainsi qu'il sera dit plus loin, que les sauvages ne se sont établis à l'île aux Tourtes qu'en 1705, sinon plus tard. Il serait donc suffisamment démontré que lors de la construction du fort Senneville, M. de Breslay n'était point à St.-Louis et que la chapelle de l'île aux Tourtes ne devait pas exister.

Mais, pour ôter tout doute, démontrons d'abord qu'il y avait une chapelle à St.-Louis avant M. de Breslay; 2° que cette chapelle n'était pas à l'île aux Tourtes, mais à la baie d'Urfé (2); 3° que cette cha-

(1) Dû à l'obligeance de M. N. Piché, curé de LaChine.

(2) Le nom d'Urfé que porte cette baie, située à environ un demi-lieu en bas de l'église actuelle de Ste.-Anne, vient cor-

pelle a servi aux colons français jusqu'à la construction de la première église de Ste.-Anne par M. de Breslay ; d'où il sera aisé de conclure que la chapelle de l'île aux Tourtes n'a jamais été la chapelle paroissiale de Ste.-Anne ou St.-Louis.

1° Il y avait une chapelle à St.-Louis, aujourd'hui Ste.-Anne, avant M. de Breslay. Pour le démontrer, il suffirait d'examiner le texte du document déjà cité des registres de Lachine. Puisque en 1685, la paroisse de St.-Louis avait un missionnaire et des marguilliers, il s'ensuit qu'elle devait avoir une chapelle ou église où se faisaient les fonctions du culte. Mais je n'en suis point réduit, sur ce sujet, à des inductions qu'on pourrait contester. Des pièces authentiques prouvent qu'avant l'arrivée de M. de Breslay, il y avait une église dans la paroisse de St.-Louis.

Voici ce que je lis dans les registres de Lachine :

“ Extrait du Régistre des baptêmes, mariages et mortuaires de la paroisse de St.-Louis, en la partie supérieure de l'île de Montréal, pour y recourir au besoin, commencé en 1686.”

Puis le 2 novembre 1686, mariage de J. B. Celeron, sieur de Blainville; le 23 février 1687, la sépulture de Claude Sourdis dit Lamothe; le 1er mars, baptême de M. Magdeleine Thillard; le 23 avril, un baptême dans lequel Pierre d'Ailleboust, sieur d'Argenteuil, est parrain; le 26 avril un baptême, Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, parrain; le 21 septembre, sépulture de Jean Vincent, tué par les Iroquois; le 30 septembre, sépulture de 5 Français tués par les Iroquois; et le 18 novembre, une sépulture où sont témoins M. LeBer et Paul Lemoyne, sieur de Morecourt. En voilà plus qu'il ne faut pour démontrer l'existence d'une église à St.-Louis avant M. de Breslay. Si on suppose que la suite des registres de St.-Louis est perdue, le fait établi par les premiers registres subsiste inattaquable. Quand même on supposerait que les dévastations causées par les Iroquois ont fait suspendre les fonctions curiales à St.-Louis entre 1686 et 1703, il ne s'en suivrait rien contre l'existence de la chapelle antérieure à M. de Breslay. Cependant, cette supposition ne paraît pas admissible, puisque en 1702, les messieurs du Séminaire réclamaient, auprès de l'autorité royale, leurs droits sur les cures qu'ils avaient fondées et desservies, entre autres celles de Lachine et de la Pointe de l'île (1), ce qui ferait croire que la desserte de St.-Louis s'est faite régulièrement de 1686 à 1703.

2° Cette chapelle n'était pas à l'île aux Tourtes, mais à la baie d'Urfé. Je n'ai sous la main aucun document écrit qui me dise où elle était; mais les registres de

la paroisse de St.-Louis de 1703 à 1713 me disent qu'elle n'était pas à l'île aux Tourtes, et que M. de Breslay, avant de desservir les sauvages à l'île aux Tourtes, desservait la paroisse de St.-Louis avec le titre de curé de St.-Louis.

Les registres conservés à Ste. Anne commencent le 18 décembre 1703. Or, pendant le reste de cette année et toute l'année 1704, M. de Breslay s'appelle curé de St. Louis en haut de l'île de Montréal, et il fait les fonctions ordinaires dans la chapelle de St. Louis. On ne trouve dans les registres pendant tout ce temps que le nom d'un sauvage mort à l'île Perrot et enterré à St. Louis. En 1705, la tête du registre dit que M. de Breslay est curé de St. Louis en haut de l'île de Montréal, et pendant toute l'année 1705, M. de Breslay prend invariablement, dans ses actes qu'il fait, le titre de curé de cette paroisse, sans aucune allusion à la Mission de l'île aux Tourtes. Cependant, les mêmes registres font voir que pendant cette année, M. de Breslay s'est occupé beaucoup des Sauvages, et nous les voyons venir faire baptiser leurs enfants, âgés de plusieurs années ou de plusieurs mois, à dater du 27 février à la fin de l'année. Et l'affluence des Sauvages fut si grande que M. de Breslay, qui ne s'y était pas attendu, fut obligé de se procurer un nouveau registre, le 29 juillet 1705, le premier n'ayant pas suffi, “ attendu, ” dit M. Henry Deschambeault qui le paraphe, la “ nouvelle colonie de Sauvages qui s'y sont rendus habituels (dans la paroisse de St. Louis, plus haut nommée par le même Deschambeault). ”

C'est avoir déjà assez prouvé que la chapelle qui servait à M. de Breslay dans ses premières années de ministère à St. Louis n'était pas dans l'île aux Tourtes, et que M. de Breslay desservait St. Louis depuis plus d'une année quand il se vit entouré de sauvages. Mais voici encore une preuve qui fait voir qu'en 1705, il n'était pas question de l'île aux Tourtes. M. de Breslay, curé de St. Louis, dit dans son registre que “ le 31 Mai 1705, il a baptisé, au fort de M. LeBer, l'enfant d'un sauvage Népissinge qui est mort quelques jours après et que les sauvages n'ont pas voulu apporter ici pour l'enterrer. ” Ici, c'est-à-dire, où M. De Breslay avait coutume d'enterrer les Français et les sauvages, à la chapelle de St. Louis, comme nous voyons qu'il le fit pour trois sauvages en 1705, ce qui n'aurait pas eu lieu s'il y eût eu une chapelle et un cimetière à l'île aux Tourtes.

Après avoir vu où n'était pas l'ancienne chapelle de St. Louis, il faut voir où elle était. A défaut de renseignements écrits que je n'ai pas sous la main, mais qui doivent se trouver quelque part, la tradition disait que l'ancienne chapelle était à la Baie d'Urfé, à environ une demi-lieue en bas de l'église de Ste. Anne. Et voici que des fouilles commencées dans l'automne de 1865, sur le terrain d'un M. Caron, à la pointe qui ferme la Baie d'Urfé, dans le but de creuser une cave, ont fait constater d'une manière incontestable la position de l'ancienne chapelle de St. Louis. Entre deux murs parallèles, allant du nord-ouest au sud-ouest, et éloignés l'un de l'autre d'environ 26 pieds, on a creusé sur une longueur de 36 pieds sans rencontrer les murs qui ont servi de pignons à l'édifice. Et dans cette espace on a trouvé les os de vingt trois personnes de différentes tailles.

Sur un des squelettes on a trouvé un joli crucifix en

tinement de M. François-Saturnin Lascaris d'Urfé. (Catalogue du Séminaire de Montréal.) A quelle occasion maintenant a-t-elle reçu ce nom? C'est ce que je ne pourrais dire. M. d'Urfé, d'après une note insérée au registre de Lachine, a desservi le haut de l'île, qui comprenait alors Lachine, la Pointe-Claire et Ste.-Anne, après M. François de Salignac de Fénélon, frère de l'archevêque de Cambrai, et le catalogue du Séminaire dit qu'il fut missionnaire des sauvages, sans dire à quelle place il exerça ce ministère. Comme la mission des îles Courcelles, aujourd'hui îles Dorval, n'existait plus lors du départ de M. de Fénélon pour la France, il peut se faire qu'il les ait évangélisées à la baie qui porte son nom, et où nous trouvons la première église de St.-Louis. Toutefois, ces conclusions ne sont que des conjectures, en attendant que le jour se fasse sur cette question qui mérite d'être éclairée.

(1) Edits et Ordonnances, t. 1, p. 296.

cuivre monté en ébène, et dont le bois seul est un peu endommagé. A qui a appartenu ce crucifix ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer. Ce qu'on peut conjecturer de plus vraisemblable, c'est qu'il aurait accompagné dans sa fosse Madame de Gabrielle, épouse de Claude Robutel, Sieur de St. André, morte à Chateauguë (ancienne orthographe), âgée de 83 ans et inhumée à St. Louis le 10 Septembre 1705. Sur un second on a trouvé un autre crucifix moins précieux que le premier. Sur un autre, on a trouvé une cuillère d'étain, des perles noires de la grosseur de nos cerises de France, un petit crucifix et une belle médaille en cuivre parfaitement conservée. Une des faces porte l'image de la Ste. Vierge avec l'inscription : "*Sancta Maria, ora pro nobis*;" l'autre porte la figure d'un Franciscain, avec crucifix, livre et chapelet, et entourée de l'inscription : "*S. G. Dei Inter. i. pro nobis*." Dans deux fosses on a trouvé des perles plus petites que celles dont on vient de parler, et avec les os d'un enfant, plusieurs disques de porcelaine blanche de la grandeur de nos sous, et percés de deux trous sur le plat. Dans une fosse on a trouvé l'os d'un doigt portant un anneau de cuivre, et dans un autre un *casse-tête* ou *hachereau* que la rouille n'a presque pas endommagé et qui pourrait encore durer la vie d'un sauvage. Ces fouilles prouvent au-delà de tout ce qu'on peut désirer que c'est à cet endroit qu'était l'ancienne chapelle de St. Louis. Elles prouvent encore de plus que la chapelle de St. Louis a servi à la sépulture des sauvages avant que la Mission de l'Île aux Tourtes fût établie, puisque la cuillère, les colliers, et le *casse-tête* ont, sans aucun doute, appartenu à des sauvages.

3^e Passons maintenant au troisième fait qu'il est question d'établir, savoir, que la chapelle de St. Louis a servi aux Canadiens jusqu'à la construction de la chapelle de Ste. Anne, entre le 7 août 1711 et le 26 mai 1715.

Les registres de Ste. Anne vont encore nous servir pour constater ce fait.

Nous avons déjà vu, en 1705, M. de Breslay entouré de sauvages dans sa chapelle de St. Louis, au-delà de son attente. Mais nous ne pouvons suivre ses démarches en 1706, 1707 et 1708, parce que les registres pour ces années ne sont point à Ste. Anne. Ce que nous savons, c'est qu'il passa en France en 1707. (1) M. de Breslay reparait à St. Louis, le 14 Mars 1709, et il prend le titre suivant : "Missionnaire des Sauvages Népissériens et Algonquins, et faisant les fonctions curiales de la paroisse de St. Louis au haut de l'Isle de Montréal." Et ce titre, il le conserve toute l'année 1709; seulement, quand il fait des actes qui regardent les sauvages, il ne prend d'ordinaire que le titre de Missionnaire des Sauvages, et quand il s'agit de Canadiens, il prend son titre de curé de St. Louis, ayant toujours soin de dire que les Canadiens sont de la paroisse de St. Louis. On pourrait dire que jusqu'ici rien ne prouve qu'en 1709 les fonctions curiales de St. Louis se faisaient à la chapelle de St. Louis; mais voici un fait qui ne laisse rien à désirer. Le 16 avril, 1709, M. de Breslay, curé de St. Louis, enterre dans la chapelle de la dite paroisse le corps d'Alexandre Héry dit Duplanty, âgé de trois ans. Il ne s'agit certainement pas de l'église de l'Île aux Tourtes.

D'ailleurs, M. de Breslay, dans les actes de sépulture des sauvages qu'il fait avant 1706, nomme invariablement pour témoins des Français qui reviennent presque toujours pendant l'espace de plusieurs années comme parrains ou témoins des sépultures, tandis que en 1709, et les années suivantes, il différencie le lieu des sépultures en nommant toujours des Canadiens quand il enterre des Canadiens, et quand il s'agit de Sauvages il ne nomme personne en particulier, se contentant de dire: "témoins plusieurs sauvages de cette mission," ou "de la même nation," ou "de ce village." La première fois que le cimetière des sauvages est mentionné c'est le 6 Août 1709, et M. de Breslay a soin de citer comme une exception la sépulture qu'il y fait du corps de Thomas Lalonde, mort au fort Senneville.

En 1710, M. de Breslay tient deux registres, l'un comme "curé de St. Louis," pour les Français, et c'est le plus considérable; l'autre comme "Missionnaire des Sauvages," pour les Sauvages. Ce sont les titres qu'il prend, et Deschambeault, dans la tête du registre de 1710, dit que M. de Breslay est curé de St. Louis et Missionnaire des Sauvages. (1) En 1711, M. de Breslay tient encore deux registres, l'un comme "curé de St. Louis," l'autre comme "Missionnaire des Sauvages." Et M. de Breslay nous apprend, dans un acte du 8 juin 1710, que la Mission des Sauvages était protégée par un fort dans lequel commandait René Godefroy, Sieur de Linctot, enseigne du détachement de la marine. Par un acte du 21 Août 1711, il nous apprend aussi que l'église de cette Mission était alors bâtie, et donnait à penser qu'elle était dans le fort. Voici son expression : "inhumé hors du fort derrière l'église." Dans un acte du 2 Mai 1713, M. de Breslay dit : "les Sauvages du village de la dite Mission" et qu'il enterrait "près l'église de la dite Mission."

Et dans le commencement du registre où il prend le titre de Curé de St. Louis, il nous fait voir que les Français étaient desservis à la chapelle ou église de St. Louis, à la Baie D'Urfé. Car dans un acte, il certifie que le corps de François, fils de Pierre Valiquette, a été inhumé le 2 février 1711, par des séculiers, parce que lui était incapable de s'y trouver par maladie, dans le cimetière de la dite paroisse de St. Louis, en présence de Guillaume Daoust, habitant et *chantre* de la dite paroisse. Ainsi, en 1711, les sépultures des colons français se faisaient dans le cimetière de l'église St. Louis. On ne dira pas qu'il est ici question du cimetière des Sauvages. Il ne s'agit pas davantage du cimetière de Ste. Anne, puisque l'église de ce nom n'était pas encore bâtie.

En effet, le 7 août 1711, M. de Breslay enterre, "dans le terrain destiné à bâtir l'église de Ste. Anne, la fille d'Etienne Ladouceur," preuve que l'église canadienne de St. Louis était encore à la Baie d'Urfé.

On ne trouve à Ste. Anne, pour 1712, qu'un registre dans lequel on ne voit que deux actes qui regardent les Français. Dans l'un, M. de Breslay prend le titre de

(1) M. de Breslay ne nomme jamais l'Île-aux-Tourtes quand il parle de la Mission des Sauvages; il l'appelle "la Mission de St. Louis au-dessus de l'Île de Montréal," et ce jusqu'au 20 Août 1719. Le 23 Mai 1711 il l'appelle de son nom sauvage *Aouanagassing*. Cette Mission est appelée "Mission des Sauvages Népissing établis sur l'Île-aux-Tourtes," desservie par le curé de Ste. Anne, dans l'arrêt du conseil d'Etat du Roy, du 3 Mars 1722, pour l'érection des paroisses. (Edit et Ordonnances, tome I, page 459.)

(1) Notes fournies par les Messieurs du Séminaire de Montréal.

" Missionnaire des Sauvages et de Curé de St. Louis," c'est l'acte de baptême d'un enfant de René Godefroy, commandant du fort de la Mission; dans l'autre, il prend le titre de " prêtre soussigné," et il baptise un enfant de Guillaume Lalonde, du haut de l'Île. Cet absence de noms canadiens prouve que le registre de St. Louis a dû se perdre; car ces derniers ont dû être desservis comme en 1710 et 1711. Tous les autres actes sont relatifs aux sauvages, et M. de Breslay s'appelle " Missionnaire des Sauvages."

Le registre de 1713, qu'on trouve à Ste. Anne, est fort court et ne contient que des actes pour les sauvages, et M. de Breslay s'appelle encore " Missionnaire des Sauvages." Ce fait prouve que le registre pour les Canadiens est perdu, et loin que ce qu'il s'agit de démontrer y perde, au contraire, c'est une preuve évidente que le " Missionnaire des Sauvages et le Curé de St. Louis," quand même ils se seraient rencontrés dans la personne de M. de Breslay, n'exerçaient pas leurs fonctions dans la même église. Il n'y a point, à Ste. Anne, de registre depuis le 15 août 1713 jusqu'au 25 octobre 1714. C'est à cette époque que M. de Breslay a fait son second voyage en France. (1)

Le 25 octobre 1714, M. de Breslay reparait à Ste. Anne, comme " Curé de Ste. Anne," et depuis lors le nom de Ste. Anne remplace invariablement celui de St. Louis. Dans le seul registre que nous trouvons à Ste. Anne, il n'est point mention des sauvages; le registre de la Mission serait donc perdu à son tour. Le titre que prend M. de Breslay donnerait à croire qu'il exerçait ses fonctions dans l'église de Ste. Anne, qui n'était pas encore bâtie en 1711.

En 1715, M. de Breslay se dit " Missionnaire des Sauvages et Curé de Ste. Anne," et le 26 mai 1715, il fait une sépulture " dans l'église de Ste. Anne." L'église de Ste. Anne, qu'on a vue en projet en 1711, était donc bâtie et avait donné son nom à la paroisse St. Louis.

Il est, je pense, plus que suffisamment démontré qu'il y avait une église ou chapelle à Ste. Anne, alors St. Louis, avant l'arrivée de M. de Breslay; que cette chapelle était, non dans l'Île-aux-Tourtes, mais à la Baie d'Urfé, une demi-lieue environ en bas de l'église de Ste. Anne, et que cette chapelle a servi à la population française jusqu'à la construction de la première église de Ste. Anne, entre 1711 et 1715. Il est donc prouvé que la chapelle de l'Île-aux-Tourtes n'a jamais été la chapelle paroissiale de St. Louis ou Ste. Anne. Cette ancienne chapelle de la Baie d'Urfé a vu, dans ses murs, Jacques LeBer, Louis D'Ailleboust, Paul D'Ailleboust, Celeron de Blainville, Paul Lemoyne, Zacharie Robutel, sieur de la Noue, seigneur de *Chataugué*, Catherine Lemoyne, son épouse, et sa famille, Pierre Lamoureux, sieur de St. Germain, et sa famille, Joseph Louis Marchand, fils de Constant Marchand, sieur de Lignery, Léon Quenet, inspecteur du castor d'Occident, Etiennette Urtebize, sa femme et sa famille, Mathurin Guillet et son épouse Catherine Lemoyne, tant en leur nom qu'au nom du Marquis de Vaudreuil, gouverneur général de toute la Nouvelle France, et de Dame Elizabeth Joybert, épouse du Marquis de Vaudreuil, René Godefroy, sieur de Lincot, Marie Magdeleine Lemoyne, son épouse et sa famille, René

Alexandre Lemoyne, sieur Despins, etc., etc. Et c'est dans la cave de cette chapelle qu'a été inhumée Dame de Gabrielle, épouse de Claude Robutel, sieur de St. André, qui était venue en Canada avec tant de dévouement en 1659.

Après ce qui précède, il est presque superflu de revenir sur les détails des trois paragraphes qu'on a eu le temps d'oublier; le premier est complètement faux; le second qui tient au premier expire avec lui, et le troisième n'a plus de raison d'être après la défaite des deux autres. Toutefois, je crois bon de faire encore quelques remarques sur ces trois paragraphes:

1° Quand même les habitants de Ste.-Anne auraient fréquenté la chapelle de l'île aux Tourtes, il serait absurde d'y faire rendre les habitants de l'île *St.-Paul*, qui n'a jamais été beaucoup peuplée, et qui est *tout près de Montréal*, comme le dit M. Faillon (1) et comme tout le monde le sait.

2° Je ne vois pas pourquoi *les pionniers de la Nouvelle-France étaient réduits à un nombre très petit* à l'époque dont parle M. Stevens, puisque les fortifications faites au haut de l'île avaient hâté les progrès de la colonisation.

3° Comme les sauvages résidaient dans l'île aux Tourtes, sous la protection du fort où commandait le sieur de Linctot, et non pas aux alentours du fort Senneville, ils n'avaient besoin ni de canot, ni de raquettes, pour aller à la messe dans leur village.

4° Quand même il serait vrai qu'il y eut un temps pendant lequel les colons français de Ste.-Anne furent obligés d'aller à la messe à l'île aux Tourtes, il n'en serait pas moins étrange de les assimiler aux Lapons ou aux Esquimaux, tandis qu'on supposerait que leur missionnaire d'alors visitait ses malades avec cheval et voiture comme les curés d'aujourd'hui, ainsi qu'il sera dit dans la légende.

5° Loin d'avoir existé lors de la construction du fort Senneville, la chapelle de l'île aux Tourtes n'existait certainement pas en 1705, et la première fois qu'il en est fait mention dans les registres de St.-Louis, c'est le 21 août 1711, quoiqu'il soit probable qu'elle existait déjà en 1709, puisqu'il y avait dans la mission un cimetière pour les sauvages.

6° Voici les noms des sauvages cités par M. de Breslay dans les registres de Ste.-Anne (de 1704 à 1714): Les Loups, les Algonquins, les Népissingues (Népissingles, Népissinghes, Népissérini, Népissériens) qui sont la plus nombreuse, les Missisagnés, les Sauvages des Terres, les Machakantbi, les Thémiskominghes ou Thémiskomingnes, les Taupikani, les Mikmaques, les Christineaux et les Saulteurs.

7° C'est bien gratuitement que l'on suppose que la chapelle de l'île aux Tourtes s'est trouvée trop petite à l'époque de la construction de l'église de Ste.-Anne.

8° Au lieu d'envoyer à l'île aux Tourtes les habitants de l'île *St.-Paul*, il aurait fallu envoyer à la chapelle de St.-Louis les habitants de *Chataugué*, de l'île Perrot et de Vaudreuil, ainsi que le veulent les registres de Ste.-Anne.

La légende qui explique l'origine de la chapelle de Ste.-Anne est assez conforme, quant au fond, à une tradition conservée à Ste.-Anne, mais elle paraît moins naturelle, sans compter qu'après ce qui a été dit déjà,

(1) Manuscrits du Séminaire de Montréal.

(1) Vie de Dlle LeBer, p. 342.

on sait à quoi s'en tenir au sujet de "l'humble chapelle de l'île aux Tourtes" qui s'offre à M. de Breslay dans son affaissement. Quoiqu'il en soit, il est certain que M. de Breslay a fait bâtir la chapelle de Ste.-Anne (1), et il n'est que raisonnable de croire que ce fut en *ex-voto*, comme les registres de la paroisse le laissent assez entendre. En effet, la paroisse de Ste.-Anne ainsi qu'on l'a vu déjà, s'est appelée St.-Louis au moins jusqu'en 1713; mais le 7 août 1711, M. de Breslay enterrait dans le terrain destiné à bâtir l'église de Ste.-Anne; preuve qu'alors il était question de bâtir une église en l'honneur de cette sainte, quoique la paroisse conservât son nom de St.-Louis (2).

Le 25 octobre 1714, la paroisse St.-Louis prend le nom de Ste.-Anne, et cela sans doute parce que l'église de Ste.-Anne, étant bâtie plus près de la mission des sauvages que ne l'était l'ancienne chapelle de St.-Louis, on trouva plus commode d'y transporter la desserte de la population française et plus convenable de mettre la paroisse sous la même titulaire que l'église. Cette conjecture est appuyée sur ce qui s'est passé à la Pointe-Claire à peu près dans le même temps. La paroisse de la Pointe-Claire avait, dans les commencements, pour titulaire St.-François de Sales; mais le 7 février 1715 la Pointe-Claire commençait à s'appeler St.-Joachim. Ce fait donne à croire que la chapelle bâtie en *ex-voto* à Ste.-Anne, ayant fait prévaloir Ste.-Anne sur St.-Louis, le désir de mettre St.-Joachim voisin de Ste.-Anne fit abandonner le nom de St.-François de Sales.

"Bientôt ce temple, élevé par la reconnaissance, se garnit de nombreux *ex-voto*." Je ne doute pas des bienfaits dus à Ste.-Anne; mais les nombreux *ex-voto*, s'ils ont existé, sont disparus. On ne voit à Ste.-Anne que les deux béquilles de la dame dont M. Stevens parlera plus loin, sans que personne ait jamais vu la douzaine d'autres béquilles qu'il imagine.

Je ne vois rien contre l'entrée *incognito* du tableau de Ste. Anne; cependant je ferai observer que c'est un moyen assez facile d'expliquer l'origine de nos anciens tableaux. Mais, quant à la note de la page 7, je ne puis la laisser passer sans faire les remarques suivantes: 1o. Ce n'est pas M. l'abbé Chevreuil qui a fait bâtir l'église actuelle de Ste. Anne; ce monsieur, qui l'a fait terminer est, je pense, le cinquième curé de Ste. Anne depuis qu'elle est commencée.

2o. Dans le tableau qui orne le maître-autel de cette église, sainte Anne n'est pas dans l'attitude de la prière, mais occupée à faire lire la Très-Sainte Vierge enfant, ainsi que nos peintres ont l'habitude de la représenter, pas par bon goût, peut-être.

3o. Enfin quoique le canot d'écorce au milieu des eaux bouillantes du rapide doive faire assigner à ce tableau une origine locale, je dirai, sans me croire archéologue, que ce tableau n'est certainement pas dû au pinceau de M. Pierre LeBer. La raison en est toute simple. M. Pierre LeBer est mort en 1707 (1) et l'église de Ste. Anne n'a été bâtie qu'après le 7 août 1711. Voilà bien des conjectures perdues.

1 Manuscrits du Séminaire.

(2) Le 29 décembre 1710, M. de Breslay dit "Ste.-Anne" en parlant de sa paroisse, mais cela ne l'empêche pas de s'appeler toujours "curé de St.-Louis" jusqu'en 1713 au moins.

(1) M. Faillon, Vie de Delle LeBer, page 331.

"Les plus grands seigneurs d'alors, les plus nobles dames vinrent tour à tour dans cette enceinte sacrée témoigner de leur foi et de leur humilité en tenant sur les fonts du baptême les enfants des sauvages domiciliés, etc."

Si l'église de Ste. Anne, bâtie par M. de Breslay, a vu de grands personnages dans son enceinte, c'est un honneur qu'elle partage, à sa perte peut-être, avec l'ancienne église St. Louis, et les noms que M. Stevens cite sont ceux de personnages qui ont paru fréquemment à St. Louis. C'est là qu'ont eu lieu, dans les premiers temps, les baptêmes des Sauvages dont ils ont été parrains ou marraines; mais quand l'église de Ste. Anne a été bâtie, les baptêmes des Sauvages devaient déjà se faire régulièrement à la mission *Aohanagassing* ou de l'île aux Tourtes.

"A la conquête du pays par les Anglais, Ste. Anne du Bout de l'île ne partagea pas le triste sort d'une foule de nos paroisses ruinées par le fer et le feu de l'ennemi. Il paraîtrait même que ce fut vers cette époque, marquée par tant de ruines, que l'église devenue trop petite, fut agrandie de moitié."

Sainte Anne du Bout de l'île a été traitée comme toutes les autres paroisses du pays, excepté celles des environs de Québec. Faire une exception aussi particulière en faveur de cette paroisse serait donc fausser l'histoire, et faire croire que les Anglais ont ruiné par le fer et le feu presque toutes les paroisses des campagnes. Il peut paraître que l'église de Ste. Anne a été agrandie de moitié vers l'époque de la conquête par les Anglais; mais les apparences trompent quelquefois, et c'est ici le cas, puisque l'église de Ste. Anne n'a été agrandie d'environ le tiers que vers 1825.

Le reste de l'article de M. Stevens (à part la légende de la dame aux béquilles) se rapportant à des faits contemporains ou peu anciens, tout le monde peut en juger; et M. le Curé Chevreuil décidera lui-même s'il est tenu au vœu que lui fait faire M. Stevens de célébrer chaque année la fête de Sainte Anne comme il l'a fait en 1865.

F. BOURGEAULT, Ptre.

LE CHEMIN DU BONHEUR.

(Suite et fin.)

CHAPITRE XII.

LES JOURS D'ÉPREUVES.

—Eh bien ! mon garçon, je n'ai pas besoin de demander comment vont les affaires; je sors de là, dit-il en indiquant la salle d'audience; mais je suis curieux de savoir comment va la santé.

—Fort bonne, Dieu merci, mon oncle, répondit Albert avec amitié; à vingt-huit ans, le travail ne nuit pas.

—Tu as raison, mon neveu; tu parles en garçon raisonnable. Je te trouve un peu pâli pourtant, mais n'importe; tu as maintenant des favoris bien fournis, une vigoureuse carrure, te voilà un homme enfin, et un homme avec un métier. Je ne puis que t'en faire compliment. Mais, dis-moi, comment goûterais-tu une petite récréation? Maître Floquet m'a dit, je crois, que

tu vivais comme un cénobite. Est-ce que ta gravité s'offenserait d'un dîner au café de Paris ?

— Pas le moins du monde, mon oncle. Ma gravité ne s'effarouchera de rien en votre compagnie.

— Eh bien, c'est entendu, mon neveu, je te débauche pour ce soir. Nous allons prendre un cabriolet, et nous causerons en route.

Et là-dessus, François Giraud, débouchant avec Albert dans la rue de la Barillerie, héla un fiacre de passage et y prit place avec son neveu.

— Vous n'avez pas changé, mon oncle, depuis que je ne vous ai vu, dit le jeune avocat, examinant avec amitié la figure joviale de l'ex-filateur. Floquet me donnait bien de vos nouvelles de temps à autre, mais je suis heureux de voir que ces quelques années ne vous ont aucunement vieilli, et que vous êtes toujours le même.

— Toujours le même ! hein ! Non, non, farceur que tu es. Si je n'avais pas changé, est-ce que je serais ici, hein ? Est-ce que nous roulerions tous deux, à l'heure qu'il est, pour aller dîner au cabaret ensemble ?

Albert ne répondit rien et regarda son oncle en souriant.

— Il faut que je te dise, mon brave, continua celui-ci, comment je me suis trouvé aujourd'hui au nombre des admirateurs de ton éloquence. J'ai un peu connu ce pauvre D***, et quand Floquet m'a appris que tu étais mêlé à cette affaire, j'ai été curieux de savoir comment tu t'y prendrais pour défendre Madame. Une précieuse petite écervelée, ma foi ! et qui, à ma connaissance, a donné dix mille francs pour deux vases de Chine ! Enfin, n'importe, venons à notre affaire. Je trouve, quant à moi, que l'avocat du mari avait parfaitement raison ; au moins, entends-moi bien, sous un certain point de vue. Que diable ! Quand votre associé vous fait un pareil déficit à la caisse, il me semble qu'on n'a qu'à lui montrer, clair comme le jour, le résultat de la balance, et à le remettre bien vite hors de la raison sociale ! Mais il paraît qu'il y a une manière de comprendre les choses autrement. C'est au moins ce que tu nous as prouvé, mon neveu, à moi et à tous mes voisins de l'auditoire. Eh bien, je vais te dire ce qui m'a justement frappé. C'est que ton discours n'est pas une étiquette, mon ami. Tu ne nous as pas lancé du prospectus ; tu nous as fait ta confession. Voilà ce que j'ai trouvé beau, et rare ! Il peut bien arriver à tout le monde de vous jeter des grands mots à la figure ; j'en ferais peut-être bien autant après deux bouteilles de chambertin, mais parler comme on pense, et agir comme on parle, diantre ! cela ne se rencontre pas tous les jours. Voilà ce que j'ai dit à deux de mes voisins qui, après ton plaidoyer, s'extasiaient à pleine gorge sur la vigueur de tes principes : " Messieurs, ai-je dit, le mérite de ce garçon que vous voyez là-bas, et qui me fait l'honneur d'être mon neveu, ce mérite consiste surtout à se conduire d'après ces principes que vous admirez tant. Figurez-vous que ce garçon-là m'a tourné le dos, il y a quatre ans, à moi et à cinquante mille livres de rentes, parce que je voulais lui faire épouser une belle jeune femme avec cent cinquante hectares et un château, et qu'il avait donné son cœur à une petite pauvre riche de dévotion et de vertus. Trouvez-moi donc beaucoup de gaillards de cette force-là ! Il s'est planté dans un grenier ; il a vécu d'amour et d'eau claire, il ne gagne peut-être pas trois mille francs par

an, lui qui pouvait devenir un de nos grands propriétaires. Avec cela il ne se plaint pas ; il est gueux et content. C'est qu'il dit vrai sans doute, puisqu'il a la force de faire ce qu'il dit." Avais-je raison, hein, mauvaise tête ?

— Oui, vous aviez raison, mon bon oncle ; avouez aussi que je n'avais pas tort, puisque je vous ai convaincu.

— Convaincu, et vaincu, ajouta l'oncle Giraud avec un gros rire. Oui, mon neveu, tu es le premier homme que j'ai vu ne pas jeter de poudre aux yeux et ne pas biaiser sur les principes. Mais pardon ! je me trompe ; j'allais oublier que tu es le second.

— Je suis le second ! Vraiment, vous me ravissez, mon bon oncle ; je vois que vous commencez à croire à la sincérité. Où donc avez-vous trouvé ce phénomène vivant qui a terrassé votre scepticisme ?

— Où je l'ai trouvé ? Où tu as trouvé le bonheur, mon neveu : en Poitou.

— En Poitou ! répéta Albert avec une émotion visible.

— Oui, " dans une vieille maison en ruines, où les murs s'écroulent, où les ardoises tombent du toit," c'est à peu près ce que tu m'as dit il y a quatre ans, n'est-ce pas, quand nous nous sommes brouillés à propos de mademoiselle Renée de Mareilles.

— Renée ! vous savez son nom ! Vous la connaissez donc ? s'écria Albert transporté.

— Oui, et son père aussi, l'homme dont je te parlais tout à l'heure. Mais nous voici arrivés, mon cher, et je vais te conter tout cela plus à l'aise en découpant une poularde.

Bientôt en effet, François Giraud et son neveu se trouvèrent attablés dans un petit salon, devant une table confortablement servie, et, après la bouteille de sauterne, le vieil épicurien, dont les yeux commençaient à pétiller, s'adressa ainsi à son neveu :

— Figure-toi, mon cher, que cet automne je me suis décidé à aller rendre visite aux dames de la Tourmelière. Dames, c'est le mot, car il n'y a plus là de demoiselle : mademoiselle Olympe étant mariée... Eh bien ! tu ne m'interromps pas, tu n'es pas curieux de savoir avec qui, drôle de philosophe que tu es ? Enfin n'importe, continuons, puisqu'il n'y a pas chance de t'émouvoir sur cet article. Je ne te parlerai pas longuement de cette maison-là dont tu ne te soucies guère. Je te dirai seulement que la maman Richer est une bonne femme au fond, qui n'a pas gardé rancune à l'oncle à propos de la mauvaise tête du neveu. Seulement, quand je lui ai parlé de toi, elle m'a dit que je faisais bien de te tenir la dragée haute, et qu'il n'y a rien de si bon pour la jeunesse que de manger beaucoup de vache enragée.

— Merci du souhait ! Je la reconnais bien là, dit Albert en souriant.

— Dame ! tu comprends, mon garçon ; du moment que tu as refusé sa fille, tu ne peux pas manquer de passer dans son esprit pour un fameux écervelé ! Elle ne serait pas mère autre.

— C'est juste, dit Albert. Je lui donne l'absolution. *Requiescat in pace !*

— Mais, pour en venir au fait, continua l'oncle Giraud, après que j'eus passé quelques jours à la Tourmelière, et que l'on m'eût parlé cent et cent fois des habitants de la Maison-Grise, de ces sauvages, de ces

vicomtes ruinés qui vont tête haute et poches vides, il me prit une furieuse envie d'aller les visiter moi-même, et de voir ce qui avait pu tourner si complètement la tête de mon sage neveu. D'abord ta persévérance pendant ces quatre années commençait à me faire faire des réflexions, et il me semblait que tu n'étais peut-être pas aussi fou que tu en avais l'air. Pourtant ma visite n'était sans doute pas fort désirée chez les Mareilles, mais à la rigueur elle était compréhensible. Je me mis donc en route un beau jour, sans dire à madame Richer dans quel endroit je ne proposais d'aller.

« En chemin il me vint une idée qui me parut lumineuse, et que je me hâtai de mettre à exécution. J'avais toujours pensé que ce fier vicomte avait flairé le petit million de l'oncle Giraud et que c'était à cause de cela qu'il poussait au mariage, comptant sur un retour de ma faveur : « On estime et on craint en moi l'oncle millionnaire, pensai-je ; que ferait-on si je me présentais en oncle ruiné ! » L'exécution de mon projet était facile ; j'avais ce jour-là une toilette des plus ordinaires ; je fis glisser mon diamant dans ma poche et je dissimulai la chaîne de ma montre. C'était un moyen de comédie, un peu usé, mais il devait réussir si j'avais affaire aux gens que tu m'avais dépeint. J'arrivai d'un pas lesté en face de la grille démantibulée. Elle était entr'ouverte ; j'entrai, et je me dirigeai vers le perron. Je vis par une fenêtre ouverte du rez-de-chaussée, une jeune fille assise, la tête penchée sur son ouvrage. Elle entendit mes pas sur les pavés de la cour et leva les yeux vers moi. Une belle brune, ma foi, avec une natte de cheveux noirs aussi grosse que le poing et l'on voyait que ce n'était pas du faux. La jeune fille s'était levée, je la trouvai dans le corridor : « Mademoiselle, dis-je, peut-on parler à monsieur le vicomte de Mareilles ? »

« — Oui, monsieur, je vais chercher mon père, me répondit-elle d'une petite voix mignonne. Veuillez-vous asseoir en attendant. »

Elle m'introduisit dans une grande salle qui ne brillait, ma foi, ni par la quantité, ni par le luxe du mobilier. Avant de m'asseoir, je me retournai vers elle et lui dis :

« — Mademoiselle, je suis monsieur Giraud, l'oncle d'Albert Maucroix. »

La jeune fille pâlit, mais elle s'inclina avec beaucoup de politesse : « Mon père va venir à l'instant, monsieur, me dit-elle ; permettez-moi d'aller le prévenir. »

Elle revint au bout d'un instant, avec son père, un grand maigre à cheveux gris, qui ne laisse pas d'avoir bon air, malgré sa redingote râpée.

« — Monsieur le vicomte, lui dis-je, mademoiselle vous a sans doute appris mon nom ? »

« — Oui, monsieur, et ce nom suffit pour que nous vous recevions sous notre toit avec joie et respect. »

« — Hum ! avec joie ? Ça ne peut pas être fort réjouissant pour vous de voir un oncle qui a déshérité son neveu à cause des beaux yeux de mademoiselle, car Albert vous a sans doute informé de notre brouille ? »

« — Je le crois bien, diantre ! répondis-je, avec le sans-çaçon d'un homme qui veut pousser son interlocuteur à bout. Ce n'est pas seulement ma belle amitié qui a été perdue pour mon neveu, mais encore cinquante bonnes mille livres de rente. Ça peut se regretter, je le conçois. »

« — Vous vous méprenez, monsieur Giraud, sur la cause de nos regrets, me répondit le vicomte avec hau-

teur. Ce que nous regrettons pour monsieur Maucroix, ce n'est pas la fortune, c'est l'affection d'un parent qui jusque-là lui avait tenu lieu de père. Vos richesses lui auraient-elles aussi bien servi, monsieur, que son travail et son opiniâtreté ? Le luxe et l'insouciance l'avaient laissé enfant, et voici que la pauvreté en fait un homme. Croyez-moi, monsieur, vos bienfaits passés ont mis Albert sur une bonne route, et vos rigueurs présentes l'ont contraint d'y persévérer. Il n'a fait que gagner dans sa position actuelle, et d'une manière ou de l'autre, il vous devra son bonheur. »

« — Vous parlez fort bien, monsieur, lui dis-je, et vos conseils, aussi bien que votre langage, auront sans doute déterminé Albert à faire son métier d'avocat. Mais, dites-moi, la main sur la conscience, si vous ne pensez pas qu'un beau petit million serait tombé fort à point pour monter le ménage de mon neveu et de mademoiselle ? »

« — Je ne sais, monsieur, ce qu'il en serait résulté pour le ménage de votre neveu, mais tout me porte à croire que ma fille n'en eût pas profité. »

« — Par quelle raison, monsieur le vicomte ? »

« — Parce que ma fille est pauvre, monsieur Giraud, et que j'y aurais regardé à deux fois avant de laisser un homme riche épouser une fille sans dot. La pauvreté de Renée eût fait tache dans une famille opulente, dans une société fastueuse. Mon enfant aurait été traitée en inférieure, en parvenue. On n'aurait pas tenu compte de la noblesse de son cœur, mais peut-être lui aurait-on reproché l'indigence de son père. Non, monsieur, ma fille ne vivra qu'avec ses égaux. La misère a son orgueil aussi. Elle nous a laissé le culte des souvenirs, la dignité de notre nom, le respect de nous-mêmes. Ce sont là nos richesses, et nous les gardons avec fierté, nous les prisons trop peut-être, mais nous n'en trafiquons jamais. »

« — Vos raisons sont fort justes, monsieur de Mareilles ; mais vous n'aurez malheureusement pas de motifs pour vous opposer sous ce rapport au mariage de mademoiselle, car vous voyez devant vous un homme ruiné. »

« — Ruiné ! répéta le vicomte avec étonnement, tandis que Renée, relevant la tête, me regardait avec commisération. »

« — Oui ; je m'étais laissé entraîner, depuis ma querelle avec mon neveu, à de fortes spéculations de Bourse ; ces jours derniers, la chance a tourné contre moi. Il ne me reste rien, sauf une rente de mille francs, une misère ! Albert ne sait rien encore, ni la vieille amie qui me donne l'hospitalité, mais le fait est réel et la catastrophe accablante. »

« — Je compâtis bien sincèrement à la douleur que vous éprouvez, monsieur, me dit le vicomte avec intérêt. Il est bien dur de perdre ainsi le fruit du travail de toute une vie. Mais il vous reste une espérance pourtant. Grâce à vos bienfaits, votre neveu est devenu un homme, c'est à lui maintenant de vous soutenir et d'adoucir votre vieillesse. C'est là son premier devoir ; il pensera plus tard à son bonheur. N'est-ce pas, Renée ? »

« — Oui, dit la jeune fille avec émotion. Albert travaillera à vous rendre heureux, comme je le ferais, moi, pour mon père. Il est trop généreux pour n'être pas reconnaissant. »

Le vicomte parut réfléchir quelques instants, puis il me dit, avec une certaine hésitation : « La vie de Paris doit être fort dispendieuse, monsieur, elle vous sera

peut-être pénible quand vous devrez changer vos habitudes. Si je ne craignais pas pour vous l'ennui d'une vie à la campagne, je vous proposerais de vous fixer dans nos environs. Ce séjour vous paraîtrait un peu monotone peut-être, mais vous n'y seriez pas seul. On dit que le monde délaisse les affligés, mais nous ne sommes pas du monde, ajouta-t-il avec un sourire, et vous ne regretteriez peut-être pas de trouver un peu d'affection et de soins pour vos vieux jours.

— Oh ! oui, dit Renée avec chaleur ; venez près de nous, monsieur ; Albert y reviendra un jour aussi, et nous apporterons l'aisance. Mais, en attendant, nous ne formerons plus qu'une famille où tous seront pauvres, mais où tous seront unis !

La jeune fille parlait avec tout son cœur naïf et chaleureux comme ses paroles. Elle était charmée vraiment de me voir ruiné pour pouvoir me caresser et m'enjôler à son aise. Son souhait m'aurait médiocrement réjoui, mais sa franchise et sa bonne amitié commençaient à me gagner le cœur, aussi bien que la loyauté et la droiture de son père. Je leur tendis la main à tous deux.

— Merci, monsieur le vicomte, merci mademoiselle, leur dis-je de l'air le plus pénétré que je pus prendre. Vos offres me sont précieuses parce que je les vois sincères. Je dois retourner à Paris où j'ai quelques petites affaires à terminer, mais je n'oublierai pas ma visite ni votre proposition. Attendez-vous donc quelque jour à voir le bonhomme Giraud s'installer dans votre voisinage, pour vous faire patienter, mademoiselle, jusqu'au retour de son neveu. Est-ce que ce n'était pas galant et joli, cette conclusion-là ; dis, mon garçon ? Là-dessus je pris congé, et je retournai à la Tourmelière d'où, il y a huit jours, je suis arrivé ici. La générosité du vicomte et de sa fille m'avaient ébranlé, ton éloquence a fait le reste : viens, mon ami, recevoir ma bénédiction.

Et l'oncle Giraud donna une cordiale accolade à son neveu. Après quoi, il fit apporter du champagne frappé pour boire à la santé de la future.

Le lendemain, il écrivit à Renée la lettre suivante en lui envoyant un écriin :

Mademoiselle,

« Albert vient de gagner une cause splendide ; il a triomphé d'un vieil oncle qui jugeait les hommes et les choses de travers et voyait le bonheur au fond d'un coffre-fort. Mais vous-même, mademoiselle, aviez déjà commencé cette conversion ; aussi doit-il vous revenir une part de la victoire.

« Cette cause a été non moins lucrative que glorieuse ; et nous pensons, mon neveu et moi, que les honoraires pourront servir à monter le ménage et à réaliser un plan depuis longtemps projeté. Quand je vous ramènerai de l'autel le jour de la noce, j'aurai mon pardon à vous demander pour la ruée d'un vieux hâbleur qui a eu la scélératesse d'attendrir votre petit cœur charitable sur son prétendu désastre. Je compte d'avance sur votre absolution, et comme vous avez généreusement accueilli l'oncle Giraud ruiné, j'espère que vous accepterez pour voisin l'oncle Giraud millionnaire. »

Cinq ans se sont écoulés depuis le jour du mémorable plaidoyer d'Albert Maucroix ; quatre ans et demi depuis le jour de son mariage. Sa famille commence à s'augmenter ; il y a deux enfants au teint rose, aux cheveux

noirs comme ceux de leur mère, qui tirent les favoris du jeune papa, et la barbe grise de l'oncle. François Giraud n'a pas vieilli, et le vicomte de Marcilles semble redevenir gai, confiant et jeune. Il ne manque au bonheur de tous que la présence de Gabriel, l'exilé du sol natal ; mais ses lettres sont toujours affectueuses et douces ; il se réjouit de la prospérité des siens et accomplit courageusement sa mission bénie. Dieu s'est réservé celui-là : son bonheur est dans ces mots.

Mademoiselle Olympe a épousé Saturnin Champion, qui est conseiller général du département des Deux-Sèvres. Comme il n'est pas guéri de la manie de compter ses affaires à tout le monde, il pourra fort bien, quelque jour d'élection à la Chambre, saisir une belle occasion de parler de soi, dans une profession de foi adressée aux électeurs de son arrondissement. Il a ajouté à son nom celui du château de sa femme et signe maintenant Champion de la Tourmelière, qualification ronflante et sonore qui ferait, certes, bon effet, dans une liste de majorité. On a un peu ri dans le pays de cet anoblissement, mais déjà l'on s'y habitue. Les petits Champions seront vicomtes.

La Maison-Grise s'est légèrement rajeunie, quoiqu'on ait respecté le vieux lierre des murs. Mais la pelouse est maintenant verte et fleurie, et les enfants s'y roulent aux pieds de la Diane chasserresse.

Souvent, dans les beaux soirs d'été, la famille va se promener sur la lande, et il arrive parfois que l'oncle Giraud, en donnant le bras à Renée, lui indique de loin un certain fossé et lui dit : « Qui jamais aurait pensé, ma mignonne, que mon étourdi neveu, en se perdant dans le brouillard, fournissait le première étape du mariage, et qu'au fond de ce fossé-là il trouverait

LE CHEMIN DU BONHEUR ? »

ETIENNE MARCEL.

Les suites d'une adoption.

(Suite.)

— Alors, ma chère, vous devriez l'avertir de ne pas faire croire à tout le monde qu'il est son promis. Depuis six mois qu'il est revenu, où passe-t-il toutes ses soirées ? est-il sorti une seule fois ? Si vous pensez qu'on n'en jase pas, vous vous trompez.

Les insinuations des voisins avaient éveillé de vives appréhensions dans l'esprit de la marchande. Dès qu'Edouard rentra, elle l'entraîna dans l'arrière-boutique.

— Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda-t-il assez contrarié de ne pas monter tout de suite chez Marthe : il était déjà en retard et il savait que lorsqu'il lui arrivait de faire attendre sa cousine elle n'était pas contente ; il l'avait vue à sa fenêtre épiant son retour.

— Il y a, reprit la veuve, que tu te conduis très-mal avec Marthe : tu fais jaser par ton assiduité auprès d'elle ; et pourtant tu sais bien que la petite n'a que sa réputation. Si tu as une vraie affection pour elle, tu dois désirer qu'elle trouve un bon mari ; et certes, avec sa beauté et son éducation, ce n'est pas une chose impossible.

Une vive angoisse avait étreint le cœur d'Edouard. Ce que lui disait sa mère lui paraissait raisonnable : un bon mariage était en effet la seule chance qui pouvait

faire recouvrer à sa cousine la position de fortune qu'elle regrettaît si amèrement ; et pourtant cette pensée lui causa une souffrance intolérable. Jusqu'alors il avait évité d'y arrêter sa pensée. Marthe était si jeune ! pourquoi ne pas jouir encore pendant quelque temps de la vie agréable qu'ils menaient ensemble ? Être tout pour cette enfant qu'il aimait tant ! quel mal y avait-il ? ne la regardait-il pas comme sa sœur ?

Mais là, la conscience du jeune homme se révolta. Non, ce n'était plus ainsi qu'il l'aimait ; il le reconnaissait trop bien : vivre sans elle ne lui semblait plus possible. Cependant, si ce sacrifice était encore nécessaire au bonheur de Marthe, ne fallait-il pas le faire ?

Toutes ces pensées traversaient à la fois sa tête brûlante. La veuve avait attendu vainement une réponse.

— Eh bien ! tu y vas tout de même ? dit-elle en le voyant se diriger vers le petit escalier.

— Ne faut-il pas que je l'avertisse que nous ne sortirons pas ce soir ? répondit-il d'une voix altérée.

— Il est capable d'en être malade, murmura la marchande. C'est donc vrai, il en est fou. Heureusement que son amour ne sera jamais partagé : Marthe est trop avisée pour se marier avec un garçon comme lui ; elle en fait son serviteur, ça lui est très-commode. Enfin à présent, il est averti ; il craindra de lui faire du tort ; ils se verront moins et tout ira mieux.

Marthe était debout dans sa chambre, son chapeau sur la tête, lorsqu'Edouard entra ; elle frappait du pied avec impatience.

— Allons ! allons vite ! lui dit-elle : on dirait que c'est un fait exprès. Jamais nous n'aurons le temps d'aller nous promener un peu avant le souper, et pourtant il le faut absolument : j'ai grand mal à la tête.

— Je ne peux pas ce soir, petite cousine, répondit-il : j'ai à travailler.

— Bien ! fit-elle en ôtant son chapeau avec humeur.

Le lendemain et les jours suivants, ce fut la même chose ; le plus souvent Edouard ne rentrait que tard dans la soirée.

Marthe entendait la porte de la rue se refermer doucement, longtemps après que tout le monde était couché.

Elle s'était d'abord contentée de bouder et d'être fort maussade pour tout le monde ; Toinette avait eu à supporter bien des rebuffades ; puis la jeune fille commença à éprouver un chagrin réel de la conduite de son cousin.

Pourquoi agissait-il ainsi ? Elle résolut de le savoir et lui écrivit une lettre si désolée qu'Edouard accourut.

En la voyant tout en larmes, ses bonnes résolutions s'évanouirent ; il redevint tendre comme par le passé, s'excusa, demanda pardon ; mais il refusait de donner une explication.

Marthe voulait tout savoir ; elle pria, supplia.

— Ne me le demandez plus, disait Edouard. C'était une folie de ma part de m'être préoccupé....

Il s'arrêta.

— De quoi ? insista Marthe.

— Je vous assure que ce n'est pas la peine de vous le dire.

— Je vous en prie.

— Eh bien ! je m'étais effrayé à tort de quelques commérages.

— Sur nous ? demanda-t-elle en rougissant.

— Mais oui.

— Que disait-on ?

— On dit, reprit-il en s'efforçant de sourire pour dissimuler son trouble, que je suis trop assidu auprès de vous et que ma présence pourrait effaroucher vos prétendants.

— En ai-je ? fit-elle avec vivacité.

— Je ne le croyais pas, mais vous devez le savoir mieux que moi. Je m'étais imaginé qu'en agissant avec vous comme si vous étiez ma sœur... — il balbutait en parlant, — je ne pouvais vous faire aucun tort. Ma mère dit que je me trompe.

— Votre mère reprit-elle avec impatience, veut nous séparer : voilà tout. Elle est jalouse de l'affection que vous avez pour moi ; elle voudrait encore me priver de la seule chose à laquelle j'attache quelque prix.

— Est-ce vrai ? demanda Edouard, dont les yeux s'illuminèrent. Vous m'aimez ?

— Oui, plus que personne au monde.

— Mais, dit-il en hésitant, votre affection n'irait pas jusqu'à....

Il ne put achever.

— Jusqu'à ?... répéta-t-elle.

— Jusqu'à devenir ma femme ?

Il attachait sur elle un regard humide et suppliant.

— Pourquoi pas ?

— Mais vous seriez pauvre avec moi.

— Vous me feriez riche quand vous le pourriez, répondit-elle en souriant.

— Ah ! je jure de n'avoir plus une autre pensée, si je peux espérer....

— Faites plus qu'espérer, cousin ; soyez sûr : je suis votre fiancée.

M^{me} Mécla faillit tomber à la renverse en apprenant par son fils la nouvelle de son engagement avec Marthe.

— Ce n'est pas possible ! répétait-elle, a-t-on jamais vu chose pareille ? mais que feras-tu avec une femme comme ça ? Elle aura besoin d'appeler les voisins à son aide quand ses enfants tomberont par terre. Ce sera une ruine-maison. Ne fais pas cette folie, Edouard crois-moi. Elle ne t'aime pas au fond du cœur : elle est égoïste.

— Ne parlez pas ainsi, ma mère, dit-il avec tristesse : vous me gêneriez mon bonheur si c'était possible ; Marthe n'est pas parfaite, je le sais ; elle a encore bien des défauts d'enfant gâtée. Mais sa nature est bonne : avec de la douceur, on parvient toujours à lui faire entendre raison. Une fois dans son ménage, elle s'attachera, j'en suis sûr, à ses nouveaux devoirs. Mais d'ailleurs saurais-je être malheureux, je l'épouserais tout de même.

— Alors, tant pis pour toi ! mais tu es un fameux nigaud : avec ce que nous avons de bien, tu aurais pu trouver une femme qui t'en aurait apporté le double.

— Ah ! fit donc ! dit-il avec un geste de dégoût : ces considérations peuvent-elles m'influencer en rien ? Pour moi la fortune n'est pas l'élément indispensable du bonheur. Je n'échangerais certes pas mes espérances contre toutes les richesses de la terre.

Bientôt ils découvrirent une maisonnette devant laquelle ils s'arrêtèrent longtemps : elle était, pour ainsi dire, enfouie dans les fleurs ; les murailles en étaient tapissées de lierre et de rosiers grimpants ; une pelouse unie comme du velours s'étendait devant la blanche façade ; éloignée de la route, le bruit ne devait pas y parvenir.

— Il faudra que nous achetions cette maison dès que nous le pourrons, dit Marthe. Pensez donc, Edouard, comme je serai bien ici pendant les grandes chaleurs ! Avec des livres amusants et mon piano, je ne m'ennuierai pas, je crois.

— Ce serait seulement un peu loin de mon bureau, reprit Edouard en riant.

— Vous vous y habitueriez : les hommes peuvent bien supporter la fatigue.

— Je supporterais bien autre chose pour vous savoir contente, répondit-il avec tendresse.

— Quelles belles phrases vous faites ! dit-elle d'un air un peu ironique ; moi je ne saurais pas.

En effet, elle n'avait jamais de ces élans qui s'échappent d'un cœur trop plein.

Était-ce froideur ou retenue ? Edouard ne pouvait s'empêcher de s'en faire parfois la question.

Qu'il eût souffert s'il avait pu se douter que la jeune fille envisageait son mariage avec lui comme un moyen plus prompt de se soustraire à la vie qu'elle menait ; d'avoir une maison à elle qui serait gouvernée à sa guise ; d'échapper à la dure nécessité de rester avec sa tante, qui la blessait sans cesse par des allusions humiliantes pour son orgueil ! La veuve ne pouvait lui pardonner les airs dédaigneux qu'elle prenait souvent et son indépendance de caractère. Marthe n'avait voulu se soumettre à aucun de ses conseils : aussi les deux femmes ne s'aimaient guère. En épousant Edouard, Marthe échangeait une position intolérable suivant elle, pour une modeste, il est vrai, mais qui tendait à s'améliorer. Son cousin était courageux et dévoué, il serait son esclave soumis, et puis il l'aimait tant ! ne devait-elle pas l'aimer aussi ?

L'affection si désintéressée d'Edouard n'avait pu éveiller chez elle d'autres sentiments.

Le mariage une fois décidé, il fallut s'occuper des préparatifs. Jamais Edouard ne put obtenir de sa mère de l'y aider.

— Tu n'auras pas à me reprocher, plus tard, d'avoir été pour quelque chose dans le malheur que tu te prépares, lui disait-elle. Tu es d'âge à savoir te conduire : mais c'est tout. Si seulement je voyais ta future être un peu reconnaissante de ce que tu fais pour elle ! il n'y faut pas songer. Ce qui me console un peu dans ton mariage, c'est que je ne l'aurai plus avec moi. Je ne sais vraiment pas comment tu peux aimer une femme qui est si mal pour ta mère.

— C'est la seule chose que je lui aie jamais reprochée, répondit Edouard. Mais si elle ne vous aime pas, est-ce tout à fait sa faute ? Il faut avouer que vous n'avez jamais beaucoup cherché à lui être agréable.

— Et il ferait beau de voir que j'aïlle, comme toi, me mettre à ses ordres ! J'aurais peut-être dû me faire sa servante !

— Non pas sa servante, mais peut-être auriez-vous pu lui montrer moins ouvertement qu'elle vous était à charge. Sa fierté a dû en souffrir.

— Elle a de quoi être fière vraiment ! une fille qui n'a pas un rouge liard à apporter à son mari.

— C'est là ce que vous ne pouvez lui pardonner ?

— Oui certes. Elle n'a pas le droit de venir jouir de ce que nous avons amassé avec tant de peine, et encore elle nous méprise parce que nous l'avons gagné nous-mêmes.

— Ah ! mère, comme vous êtes dure pour elle ! dit Edouard d'un ton d'affectueux reproche.

— Mais je vois si bien dans ses yeux qu'elle croit nous faire beaucoup d'honneur. Et toi, pauvre niais, tu ne t'en aperçois pas. Un jour peut-être tu reconnaîtras que j'ai raison. Alors tu ne viendras pas t'en plaindre à moi ; je t'ai bien averti.

Edouard ne répondit rien : il savait que toutes ses paroles ne serviraient qu'à irriter sa mère.

Les préparatifs se faisaient très-modestement. Le jeune ménage devait aller habiter un petit appartement bien exigü dans la ville haute. Le soir on calculait la somme que l'on pouvait dépenser raisonnablement.

Edouard aurait voulu pouvoir agir plus grandement ; il souffrait quand un léger soupir de Marthe lui indiquait qu'elle n'était pas contente.

Un matin, le facteur apporta une lettre à Edouard. En la lisant il jeta un cri de surprise.

On lui écrivait qu'il était héritier de son oncle, mort à la Nouvelle-Orléans. Le notaire qui lui faisait cette communication, l'engageait à venir lui-même pour veiller à ses intérêts, la succession étant assez embrouillée.

Il courut chez Marthe, et, tout tremblant, lui annonça cette nouvelle.

DOROTHÉE DE BODEN.

(A continuer.)

Dans le numéro du 15 mars, qui paraîtra bientôt, nous publierons une notice biographique assez détaillée sur le Révérend Messire Dominique Granet, V. G et Supérieur du Séminaire de St. Sulpice de Montréal.

— Nous accusons réception du *Rapport des Commissaires du service postal par chemin de fer*, et nous remercions bien qui de droit.

ERRATA.—Dans l'article second sur la neige, p. 61, 1ère colonne, au lieu de *attitude* (dans le titre), lisez *altitude*.

Cette profondeur... dépasse toujours deux pieds et devient souvent plus considérable (6e alinéa), lisez et devient souvent *beaucoup* plus considérable.

2e colonne, *M. de Souvigny* (2e alinéa), lisez *M. de Louvigny*.

Nous n'insisterons *que* (4e alinéa), lisez nous n'insisterons *pas* ; *ressentir* (5e alinéa), lisez *pressentir* ; *l'attitude* (6e alinéa), lisez *l'altitude*.

Je viens de traverser (10e alinéa), lisez *je venais de traverser*.

Page 62, sur proportion (10e lignes), lisez *aux* proportions ; et le soleil (19e ligne), lisez *car* le soleil.

Le général *Cavignac* (dernier alinéa), lisez *Cavaignac* ; et la fête de la dédicace (dernière ligne), lisez et la fête de *sa* dédicace.

Dans le 3ème articles sur les Grands Papes.

Page 59, au lieu de les *Bombares*, lisez les *barbares*.

Page 60, au lieu de Saint Jean *avait été* descendu dans la tombe, lisez Saint Jean *était* descendu dans la tombe.